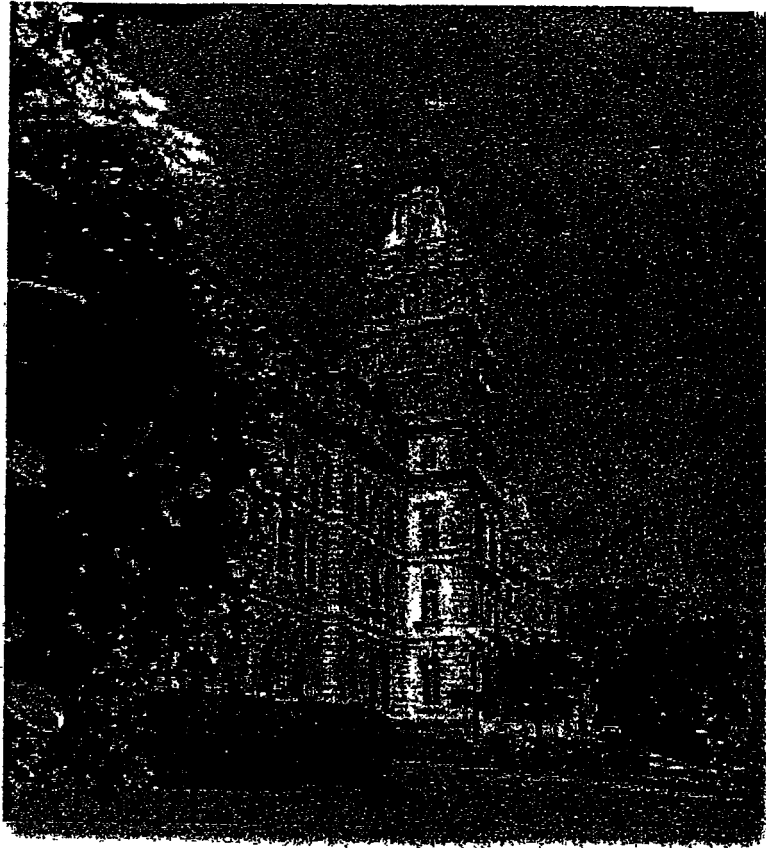


CI - 112 M
C.G. - REFORME DU
MODE DE SCRUTIN



**MÉMOIRE
PRÉSENTÉ DANS LE CADRE DES CONSULTATIONS
SUR LA RÉFORME DES INSTITUTIONS
DÉMOCRATIQUES AU QUÉBEC**

**PAR
MICHEL ROUSSEAU**

Novembre 2002

TABLES DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
PROBLÉMATIQUE	1
DESCRIPTION DU MODE DE SCRUTIN ACTUEL ET DE SES AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS	1
AVANTAGES	2
INCONVÉNIENTS	2
ORIGINE DU MODE DE SCRUTIN ACTUEL ET TENTATIVES DE RÉFORMES	4
LE CONTEXTE ACTUEL / LE MANDAT D'INITIATIVE DE LA COMMISSION DES INSTITUTIONS	5
OBJECTIF DE L'ÉTUDE	6
CADRE CONCEPTUEL	7
LE CARACTÈRE DÉMOCRATIQUE DE LA REPRÉSENTATION	7
LA DÉCENTRALISATION AU QUÉBEC	10
LA DÉCENTRALISATION ET LA RÉFORME DU MODE DE SCRUTIN	10
HISTORIQUE DES ACTIONS GOUVERNEMENTALES EN MATIÈRE DE DÉCENTRALISATION	10
CONDITIONS PROPICES À LA DÉCENTRALISATION	14
DESCRIPTION DES MODES DE SCRUTIN ÉTUDIÉS	17
SCRUTIN MAJORITAIRE UNINOMINAL À UN TOUR	17
LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE	17
LE SYSTÈME ALLEMAND (50-50)	18
LES SYSTÈMES COMPENSATOIRES OU MIXTES (30 % , 40 % ET 50 %)	20
SIMULATIONS DES RÉSULTATS ÉLECTORAUX	21
CHOIX DES ÉLECTIONS ÉTUDIÉES	21
CHOIX DES CIRCONSCRIPTIONS TERRITORIALES	22
RÉSULTATS DES SIMULATIONS EN FONCTION DES MODES DE SCRUTIN	23

DISCUSSION	24
DISTORSION OBSERVÉE ENTRE LE NOMBRE DE SIÈGES ET LE SUFFRAGE EXPRIMÉ	24
DISTORSION DU VOTE SUR LE PLAN NATIONAL ET IMPACT SUR LA FORMATION DES GOUVERNEMENTS	24
DISTORSION DU VOTE AU NIVEAU DES CIRCONSCRIPTIONS RÉGIONALES	25
AUTRES OBSERVATIONS	27
NOMBRE DE SIÈGES ET DIMENSION DES CIRCONSCRIPTIONS TERRITORIALES	27
IMPACT DES DIVISEURS	29
RECOMMANDATIONS	30
RECOMMANDATION 1 : L'ABANDON DU SYSTÈME ACTUEL	30
RECOMMANDATION 2 : LE REJET DES SYSTÈMES COMPENSATOIRES (MIXTE : 50/50, 60/40 ET 70/30) COMME AVENUES DE RÉFORME	30
RECOMMANDATION 3 : LA RECONNAISSANCE DE LA NON-EXCLUSIVITÉ DU SYSTÈME ALLEMAND POUR DIMINUER PRESQUE COMPLÈTEMENT LES DISTORSIONS	31
RECOMMANDATION 4 : LA PROPORTIONNELLE TERRITORIALE COMME AVENUE DE RÉFORME	31
SUGGESTIONS ET COMMENTAIRES	32
CONCLUSION	33
RÉFÉRENCES	35

INTRODUCTION

Dans la présente étude, nous tenterons d'amener des pistes de solutions à une problématique qui concerne l'ensemble des citoyens. En effet, les avenues de réformes du mode de scrutin seront au cœur de nos préoccupations tout comme elles le sont pour la Commission des institutions qui possède un mandat d'initiative à ce sujet.

Pour parvenir à la formulation de recommandations en la matière, il faudra d'abord déterminer la problématique associée à l'utilisation de notre mode de scrutin. Par la suite, nous élaborerons le cadre conceptuel qui gouvernera notre réflexion. La cueillette de l'information nécessaire pour notre étude s'effectuera en procédant à des simulations électorales destinées à générer les données utiles pour procéder à notre analyse.

Cette démarche sera suivie par une discussion des résultats qui nous mènera à la formulation des recommandations appropriées. Finalement, nous énoncerons quelques suggestions et commentaires qui s'inscrivent dans le cadre des suites à donner à cette étude.

PROBLÉMATIQUE

Description du mode de scrutin actuel et de ses avantages et inconvénients

On retrouve sur le site de l'Assemblée nationale (réf. 1), une description du mode de scrutin utilisé lors des élections québécoises; il s'agit d'un mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour, qu'on appelle aussi : scrutin anglais. En résumé, il convient de mentionner que ce système électoral permet l'élection d'un seul représentant (député) par circonscription électorale (comté). Le candidat élu est celui qui obtient le plus grand nombre de voix sans nécessairement détenir la majorité des votes. C'est pourquoi, on devrait qualifier ce mode de scrutin de pluralitaire plutôt que de majoritaire.

Il convient maintenant de décrire les principaux avantages et inconvénients du mode de scrutin anglais afin de mieux cerner les enjeux d'une éventuelle réforme de notre système électoral.

Avantages

Un des principaux avantages du scrutin anglais réside dans sa simplicité. Pour le citoyen qui n'a qu'à voter une seule fois et à choisir un seul candidat, ce geste est très simple et n'est pas de nature à décourager la participation des électeurs. À cela, il faut ajouter la simple addition des votes et le dépouillement rapide des résultats le soir du vote aux éléments qui attribuent une simplicité évidente à ce mode de scrutin.

Cependant, ce qui devient le principal argument des défenseurs de ce mode de scrutin, c'est la stabilité des gouvernements qu'il génère. En effet, en favorisant le bipartisme et en créant une distorsion favorable au parti vainqueur, le scrutin majoritaire uninominal à un tour permet à l'équipe gouvernementale de jouir d'une majorité parlementaire qui réduit les risques de renversements du gouvernement et cela se vérifie; au Québec, depuis 1867, les gouvernements qui se sont succédés ont toujours été majoritaires.

Certains avanceront aussi l'idée que ce mode scrutin basé sur la représentation territoriale permet une relation privilégiée entre élu et citoyen. Le citoyen s'identifie à un seul député qui représente un territoire relativement petit, ce qui est de nature à lui permettre une accessibilité accrue à cet élu.

Inconvénients

La distorsion entre les résultats électoraux et la proportion du vote exprimé constituent le principal inconvénient qui milite en faveur d'une réforme de ce mode de scrutin. «Au Québec, on peut dire que l'écart est souvent grand entre ce que les électeurs ont décidé et ce que le mode de scrutin a traduit dans la composition du parlement.» (réf. 2). Les résultats qui illustrent ces distorsions sont nombreux. Par exemple, à l'élection de 1973 le Parti Libéral du Québec (PLQ) a obtenu 54,5 % du vote et 92,7 % des sièges, une distorsion extrêmement favorable. Ces distorsions amènent aussi des situations purement antidémocratiques. En effet, certaines élections, comme celles de 1944, 1966 et 1998, voient même le parti porté au pouvoir obtenir moins de votes que le parti d'opposition. En 1966, René Lévesque réagissait à cette réalité en qualifiant le tout de «sabotage officiel et extrêmement pernicieux des fondements de la démocratie.» (réf. 3).

Comme nous l'avons déjà mentionné, ce système n'a de majoritaire que le nom. Il permet régulièrement l'élection de députés avec une minorité des voix exprimées (<50 %). Souvent, une majorité des électeurs se retrouvent perdants de leurs élections; comme cela s'est produit lors des deux derniers suffrages pour ne citer que ceux-là. Ajoutons à cela que plusieurs citoyens ne gagneront jamais leurs élections parce qu'ils sont péquistes dans un château fort libéral ou vice-versa, et on obtient d'autres situations qui démontrent avec éloquence, les faiblesses démocratiques de ce mode de scrutin.

Le scrutin anglais rend très difficile l'émergence de tiers partis de même que l'arrivée de nouveaux joueurs sur la scène parlementaire. Aux dernières élections, l'Action Démocratique du Québec (ADQ) a reçu 480 636 voix, soit 11,8 % du vote tout en n'obtenant qu'un seul siège à l'Assemblée nationale. À titre de comparaison, le Parti Québécois (PQ) n'a eu besoin en moyenne que de 22 951 votes pour obtenir un siège soit 21 fois moins de votes que l'ADQ pour le même siège. Pour cette raison et parce que le scrutin est uninominal, l'Assemblée nationale ne peut se colorer à l'image du Québec en introduisant davantage de représentants des différents groupes d'intérêts tels les femmes, les écologistes, les défavorisés, etc.; ou tout simplement en leur permettant d'obtenir, pour une fois, une voix au sein de notre système parlementaire.

Bien que le scrutin majoritaire uninominal à un tour ait comme principal objectif d'élire des députés qui représentent des territoires donnés, il n'en demeure pas moins que la représentation territoriale fait défaut. Les comtés représentent rarement des territoires d'appartenance auxquels s'identifient les citoyens. A-t-on déjà entendu quelqu'un s'identifier comme un résidant du comté de La Peltrie ou encore de celui de Taschereau ou de Chauveau? Au niveau régional, la représentation d'une région administrative est souvent confiée à des députés appartenant tous, ou presque, au même parti (exemple : région du Saguenay - Lac-St-Jean en 1998 avec cinq députés péquistes).

On pourrait aussi mentionner que le scrutin anglais oblige le citoyen à choisir entre utiliser son vote pour élire soit, un premier ministre, un parti au pouvoir, un bon représentant (vote pour l'homme), une option constitutionnelle, etc. Ici, nous entrons dans les effets pernicioeux de notre régime parlementaire britannique. Dans le cadre de cette étude, nous nous limiterons à la question

du mode de scrutin quoiqu'il y ait des atteintes à la démocratie évidente à soulever au sujet de notre régime parlementaire.

Les défaillances de ce mode de scrutin ont sûrement appelé des changements. Qu'en est-il exactement et quelle est l'origine de ce dernier ?

Origine du mode de scrutin actuel et tentatives de réformes

Dès le moyen âge, les Britanniques utilisaient le mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour. Tout comme aujourd'hui, l'objectif premier de ce système était de représenter des lieux plutôt que des citoyens, plus spécifiquement des bourgs et des comtés. À ce moment, seuls certains bourgeois et chevaliers pouvaient se prévaloir d'un droit de vote. Vers la fin du 18^e siècle, quelques tentatives de réformes électorales ont échoué. Ce n'est qu'en 1830 qu'apparue la première réforme significative qui visait à faire disparaître les petits bourgs au profit d'une représentation pour les grandes villes. «Le vote secret a été introduit en 1872; les comtés divisés en circonscriptions uninominales en 1884; le droit de vote aux femmes de 30 ans en 1918 puis aux femmes de 21 ans en 1928» (réf. 4). Au Canada et au Québec, le droit de vote a été accordé aux femmes en 1944. Récemment, les Anglais ont confié à la Commission Jenkins (réf. 5), le mandat d'évaluer des avenues de réforme de leur mode de scrutin. Une des principales recommandations consiste à utiliser un mode de scrutin mixte qui inclut un élément proportionnel (15 à 20 % des sièges) destiné à corriger certaines distorsions engendrées par le système majoritaire uninominal à un tour.

Utilisé au Canada depuis 1792, le mode de scrutin anglais a résisté jusqu'à maintenant aux tentatives de réformes. Inspiré par le vent de changement insufflé par le gouvernement Lesage, René Lévesque avait la conviction que le système électoral devait être substantiellement modifié pour y inclure un haut niveau de démocratie populaire. À ce chapitre, «La Loi sur le financement des partis politiques est la plus célèbre des réformes électorales conduites par le fondateur du Parti Québécois.» (réf. 6). Touchant de près le système électoral, d'autres réformes ont vu le jour sous la gouverne de Lévesque, soit : la *Loi sur le financement des partis politiques applicables aux villes de plus de 20 000 habitants*, la *Loi sur la consultation populaire* et la *Loi sur la représentation électorale* (carte électorale).

Lévesque a, cependant, échoué dans sa tentative d'implanter des réformes tels un office des électeurs indépendant des élus et destiné à évaluer de manière permanente nos pratiques démocratiques, une loi permettant la tenue d'un référendum sur la base d'une initiative populaire et bien sûr une modification en profondeur de notre mode de scrutin. Sur ce dernier point, la fin des années 1970 et le début des années 1980 ont été témoins de multiples débats. Nommé en 1976, ministre d'État à la réforme électorale et parlementaire, Robert Burns publie en mars 1979 un livre vert, intitulé «Un citoyen – un vote». (réf. 7). C'est, toutefois, lors de la vaste consultation publique de 1983, menée par la Commission de la représentation électorale, que les citoyens ont réellement été amenés à exprimer leur opinion sur le sujet. Au total, 244 mémoires et 202 formules de consultation ont été acheminés à la Commission qui publia son rapport en mars 1984 (réf. 8). Ce rapport recommandait la mise en place d'un nouveau mode de scrutin basé sur une représentation proportionnelle territoriale. Craignant pour leur propre chance de survivre à cette réforme électorale, les députés et les organisateurs des deux principaux partis ont refusé d'appuyer cette réforme mettant ainsi fin à cette tentative de renouvellement de notre système électoral. Malgré son amertume face à la résistance de son propre caucus, Lévesque a demandé qu'on lui prépare un projet de loi permettant de mettre en place les recommandations de la Commission. Sa démission hâtive en 1985 est venue, toutefois, marquer la fin d'une période qui a presque vu naître un nouveau mode de scrutin.

En 1995, M. Pierre F. Côté avait dénoncé, en commission parlementaire, les avantages que possèdent les deux principaux partis politiques. Au même moment, le ministre responsable de la réforme électorale à cette période, monsieur Guy Chevrette, a annoncé sa volonté de tenir une vaste consultation concernant la réforme électorale; ce dernier n'a cependant jamais donné suite à cette intention. Six ans plus tard, à la suite, entre autres, des interventions publiques du Mouvement pour une démocratie nouvelle (MDN), le gouvernement Landry a relancé le débat. En effet, le président de la Commission des institutions, le député de Portneuf, M. Roger Bertrand, a annoncé, le 20 décembre 2001, l'adoption d'un mandat d'initiative de la Commission portant sur le mode de scrutin au Québec. Quel est exactement le mandat de cette Commission?

Le contexte actuel / le mandat d'initiative de la Commission des institutions

Le communiqué émis le 20 décembre 2001 se lit comme suit : «Le mandat engage la Commission à : évaluer le mode de scrutin actuellement en vigueur au Québec; étudier les différentes avenues

de réforme du mode de représentation et en mesurer les impacts sur la représentation, celle des régions notamment, sur le rôle et le fonctionnement des institutions parlementaires, sur la formation et la stabilité des gouvernements, et de façon plus générale, sur le système politique québécois.

Pour ce faire, la Commission pourra notamment : tenir une consultation itinérante et consulter la Commission de la représentation électorale et le Directeur général des élections sur toute question qu'elle jugera nécessaire.»

Objectif de l'étude

La présente étude se veut donc une réflexion qui pourra servir à alimenter la Commission lorsqu'elle sollicitera l'avis de la population sur le mode de scrutin à privilégier au Québec. Ce travail serait alors déposé auprès de la Commission afin qu'elle en tienne compte lors de la préparation de ses recommandations. Nous analyserons en particulier l'impact des avenues de réforme du mode de scrutin sur les régions, et ce, conformément à un des aspects du mandat de la Commission. Une variable importante sera toutefois ajoutée comme paramètre d'analyse, «la décentralisation éventuelle de pouvoirs en régions». Avec l'intime conviction que nous devons un jour nous doter d'un Québec vraiment décentralisé, nous incluons cette dimension dans la présente analyse.

Conséquemment, ce travail consiste à établir des avenues de réforme du mode de scrutin et en mesurer les impacts sur la représentation des régions dans un contexte éventuel de décentralisation de pouvoirs en régions. Pour ce faire, nous faisons l'hypothèse qu'un changement du mode de scrutin actuel électoral, en introduisant une dimension proportionnelle, pourrait permettre d'apporter une dimension démocratique plus importante au processus électoral, et ce, en harmonie avec une véritable décentralisation.

Maintenant que la problématique est bien cernée, il convient de décrire les concepts utiles à notre démarche soit : le caractère démocratique de la représentation, la décentralisation au Québec et la description des modes de scrutin étudiés.

CADRE CONCEPTUEL

Le caractère démocratique de la représentation

Lorsque René Lévesque qualifie le mode de scrutin actuel de «démocratiquement infect» (réf. 9), nous comprenons rapidement que notre système électoral a la démocratie chancelante. Les citations de ce genre au sujet du scrutin anglais sont nombreuses. À titre d'exemples plus contemporains, on pourrait citer :

Michel C. Auger, journaliste : «Voilà une belle occasion (en parlant d'une réforme du mode de scrutin) d'affirmer son caractère distinct et de renforcer sa démocratie par des gestes concrets plutôt que par des grands discours.» (réf. 10);

Jean Charest, chef de l'opposition officielle : «On va certainement inviter le gouvernement à faire une étude de cette question-là (le mode de scrutin) pour qu'on puisse avoir un système qui est plus équitable, plus juste pour les citoyens.» (réf. 11);

Paul-André Martineau, président du Mouvement pour une démocratie nouvelle : Pourquoi est-ce que les citoyens doivent-ils accepter que leur mode de scrutin viole aussi un autre principe démocratique fondamental, soit celui de l'égalité du vote de chaque citoyen? (réf. 12);

Benoît Lacoursière, : «Il serait important de modifier le système par souci de démocratie.» (réf. 13);

Jean Pierre Charbonneau, ministre de la réforme électorale et parlementaire : «C'est la révolution de la démocratie représentative qui est en cause. Il faut un changement de cap. Je le redis encore : le Québec est mûr pour une révolution démocratique» (réf. 14).

On parle ici d'améliorer la démocratie et de rendre le système plus équitable pour les citoyens. Macpherson reprend cette notion d'égalité lorsqu'il traite de démocratie : «La démocratie a toujours été au sens large du terme, un idéal d'égalité entre les hommes; non pas cette égalité des

déterminant dans la vie démocratique d'un peuple. Selon M. Paul Cliche, «... il détermine l'orientation et le sens que l'on assigne à la notion de représentation dans une démocratie en favorisant ou en pénalisant tel groupe social ou catégorie de population, tel ou tel courant de pensée, tel ou tel système de parti, telle ou telle forme de gouvernement.» (réf. 17).

Il apparaît pertinent de compléter cette discussion sur la démocratie en faisant le parallèle entre la représentation et la gouverne. Ainsi, les modes de scrutin, comme le système anglais, qui favorisent les gouvernements stables s'opposent, à toutes fins pratiques, aux modes de scrutin qui garantissent une meilleure représentation des citoyens en introduisant une certaine instabilité des gouvernements. À ce sujet, le professeur Vincent Lemieux exprime clairement son opinion en tranchant la question de cette façon : «Dans une société politique de nature démocratique, les exigences de la représentation doivent primer. La gouverne doit composer avec les contraintes de la représentation et non pas contraindre la représentation de façon à ce quelle gêne le moins possible la gouverne.» (réf. 18).

En bref, la démocratie se définit comme suit : «Doctrine politique d'après laquelle la souveraineté doit appartenir à l'ensemble des citoyens» (réf. 19). En appliquant une démocratie représentative, où le citoyen délègue son droit de gouvernance, il devient donc extrêmement important que les citoyens soient représentés selon les termes de la volonté populaire. En ce sens, les distorsions résultant du vote populaire ne s'inscrivent pas dans l'établissement d'une saine démocratie. De même, un poids égal pour chacun des votes s'impose comme condition nécessaire à la vie démocratique d'un peuple. On comprend bien alors qu'on souhaite que ces principes démocratiques de représentation s'élèvent au-dessus des intérêts du gouvernement, à la manière dont l'a suggéré Vincent Lemieux. C'est donc cette vision de la démocratie qui guidera notre réflexion lors de l'étude comparative des modes de scrutin à partir des simulations électorales, et ce, dans le but, notamment, de trouver un mode de scrutin conforme aux principes démocratiques les plus fondamentaux.

En s'éloignant de l'idée d'une démocratie représentative, on pourrait s'approcher d'avantage de la notion de démocratie au sens de gouverner par le peuple. Par exemple, les citoyens de Porto Alegre peuvent participer activement à l'élaboration du budget de cette ville brésilienne (réf. 20),

il s'agit là d'un pas important vers ce qu'on appelle la démocratie directe. Pour poursuivre l'étude sur ce sujet, qui déborde le cadre de la présente étude, le lecteur peut consulter, entre autres, le site de l'université de Genève. (réf. 21).

La décentralisation au Québec

La décentralisation et la réforme du mode de scrutin

Depuis maintenant plus de quarante ans, le gouvernement québécois traite de décentralisation des pouvoirs vers les citoyens et leurs structures locales et régionales. Pour plusieurs, cette décentralisation s'avère cruciale pour permettre aux citoyens de vraiment exercer efficacement les pouvoirs qui leur reviennent. Un groupe de dix étudiants ont élaboré un document de référence sur la décentralisation au Québec. (réf. 22). En s'inspirant des conclusions de ces travaux, nous aborderons la réforme éventuelle du mode de scrutin en ayant en tête la nécessité d'une décentralisation réelle des pouvoirs au Québec. Ainsi, les modes de scrutin étudiés doivent permettre l'avènement d'une dynamique territoriale favorable à la décentralisation des pouvoirs. Pour ce faire, les résultats électoraux devront permettre de mettre en place une députation qui représente efficacement les citoyens d'un territoire donné.

Cette contrainte, la décentralisation éventuelle des pouvoirs vers les instances locales et régionales, demeurera en toile de fond de notre analyse des simulations électorales. Ainsi, en plus d'essayer de déterminer le ou les mode(s) de scrutin qui respecte(nt) la dimension démocratique dont nous avons discuté précédemment, il nous faut aussi considérer la mise en place d'une terre propice à la décentralisation des pouvoirs.

Avant d'aller plus loin dans ce domaine, observons les principaux gestes qu'ont posés les gouvernements depuis les quarante dernières années en matière de décentralisation au Québec.

Historique des actions gouvernementales en matière de décentralisation

À la fois associée à l'amorce d'un discours sur la décentralisation, l'époque Lesage, qui débuta en 1960, a aussi été le début d'une période fort centralisatrice. À ce moment, le gouvernement a

décidé de s'imposer dans presque tous les champs de compétences québécois. Vers la fin de leur deuxième mandat, en 1966, les libéraux de Lesage ont tout de même amorcé un mouvement décentralisateur en créant dix régions administratives et en faisant aussi passer le nombre de conseils économiques régionaux (CER) de sept à dix.

En 1970, le gouvernement instaure l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ). Selon le professeur Robert J. Gravel, cette création «traduit les visées encore centralisatrices de l'État en matière d'aménagement du territoire». (réf. 23).

Une étape très importante dans l'histoire de la décentralisation au Québec concerne l'arrivée du premier ministre Lévesque qui dirige lui-même le Comité ministériel sur la régionalisation et la décentralisation. Dans un livre blanc, jamais publié, Lévesque amène une vision de la décentralisation hautement axée sur la réappropriation du pouvoir par les citoyens. L'extrait suivant tiré de ce livre blanc illustre bien la vision de ce démocrate en matière de décentralisation. «La décentralisation c'est d'abord un acte de confiance envers les individus et un appel à leur créativité. Elle repose essentiellement sur la conviction que les citoyens seront plus en mesure de définir eux-mêmes leurs besoins et de répondre avec originalité et invention à leurs aspirations s'ils exercent une prise directe (ou par l'intermédiaire de leurs instances locales) sur la production des services et des activités qui les affectent quotidiennement.» (réf. 24). Cette fois, les Québécois sont passés très près de voir la dynamique des pouvoirs changer pour de vrai et s'inscrire dans le sens d'une réelle décentralisation des pouvoirs en allant beaucoup plus loin que la traditionnelle décentralisation administrative.

Le ministre d'État à l'Aménagement, M. Jacques Léonard, lance en 1978 une réforme (réf. 25) qui concerne entre autres l'aménagement et qui souhaite redonner le pouvoir aux citoyens en favorisant leur participation. Les MRC, créées en 1979, sont issues de cette approche et ont comme responsabilités l'élaboration des schémas régionaux d'aménagement. Gravel démontre sans détour que l'avènement des MRC n'a jamais permis de relever le défi de la décentralisation lorsqu'il mentionne : «Il apparaît que la Loi 125 créant les nouvelles municipalités régionales de comtés et identifiant les fonctions qui leurs sont dévolues aurait eu avantage à être encadrées par une proposition des éléments de stratégie entourant et précisant les compétences des

municipalités régionales de comtés.» (réf. 26). Ce dernier ajoute dans un autre document : «Les MRC (et les communautés urbaines), quant à elles ressemblent davantage à une confédération de municipalités locales qu'à un véritable pallier de responsabilités.» (réf. 27).

En 1984, le ministre Gendron remet le rapport (réf. 28) issu de la consultation intitulé «Le choix des régions». Les conclusions de ce document sont à l'effet que «Les municipalités et les MRC constitueront dans l'avenir les structures d'accueil vers lesquelles diverses fonctions, actuellement exercées par l'appareil gouvernemental, pourront être décentralisées. Elles ouvriront la voie à de nouvelles responsabilités assumées en régions, accroîtront l'autonomie locale, permettront un rapprochement des citoyens aux pouvoirs de décision et favoriseront l'émergence de nouveaux outils de développement régional. Cette juxtaposition du mandat d'aménagement et des options de décentralisation, dont les mécanismes sont à définir, soulève des inquiétudes pour les représentants municipaux.» (réf. 23).

La nouvelle carte comportant seize régions administratives est officiellement agréée en 1987. En 1991, la réforme Ryan vient démontrer une fois de plus que le gouvernement ne met rien en place pour véritablement décentraliser les pouvoirs et évidemment les moyens qui sont nécessaires à la réalisation d'une véritable vision décentralisatrice. Au contraire, les municipalités se retrouvent subitement avec une facture de 430 millions de dollars; une véritable opération de délestage qui a été bien décrite par Raymond L'Italien : «Plutôt qu'un projet axé sur une véritable décentralisation des responsabilités, le document propose le transfert d'une facture d'au moins 500 millions de dollars aux municipalités.» (réf. 29).

Dans le rapport de Bélanger et Campeau, remis au président de l'Assemblée nationale en 1991, «L'on réclame plus d'autorité et plus de ressources pour les diverses instances régionales au regard des domaines dont elles sont responsables, en même temps que la réorganisation de diverses structures.» (réf. 30). En 1992, le ministre Picotte présente, dans un contexte d'affrontement politique intense au sein du PLQ, la réforme qui porte son nom. Dans cette dernière, on parle de concertation, de prise en main par les leaders régionaux des enjeux de développement, de clarification des rôles des instances concernées (gouvernement et instances locales) et de considération des contraintes budgétaires qui s'exercent sur le gouvernement. Le

Secrétariat aux affaires régionales est créé ce qui amène, deux ans plus tard, la nomination de 16 délégués régionaux.

En 1995, les citoyens ont la chance de s'exprimer sur leur avenir. Dans un contexte de référendum anticipé sur la souveraineté du Québec, les Québécois n'en saisissent pas moins l'occasion de proclamer leur désir de voir le Québec connaître une véritable décentralisation. La synthèse des mémoires à ce sujet est révélatrice. (réf. 31). La liste des pouvoirs dont veulent s'approprier les citoyens en régions est établie. Ces derniers affirment les principes qui doivent guider cette décentralisation : primauté du citoyen responsable, imputabilité des dirigeants, pouvoir de décision réel, autonomie de responsabilités des instances décentralisées, subsidiarité et disponibilité des moyens nécessaires. Malgré cet appel du pied, les citoyens n'ont pas vraiment été écoutés. Peu après, le ministre Chevrette présente un livre vert (réf. 32). Ce dernier fait référence à un nouveau pays, le Québec, au sein duquel les pouvoirs seraient décentralisés. Nous voilà en présence d'un outil de promotion de la souveraineté beaucoup plus que d'une expression décentralisatrice réelle. Qui plus est, la décentralisation proposée dans ce livre vert demeure davantage administrative que politique.

Le gouvernement québécois démontre encore une fois, en 1996, sa vision centralisatrice, et ce, en créant le ministère des Régions et celui de la Métropole. Rien ne change, on continue de gérer les régions à partir de Québec. En 1997, avec la création des Centres locaux de développement (CLD) et des Centres locaux d'emplois (CLE), le gouvernement pose un geste qui laisse envisager une volonté de décentraliser. Cependant les ressources fournies à ces centres sont limitées, ce qui fait dire à un membre de l'Association des professionnels en développement économique du Québec, en parlant des CLE et des CLD, «De plus, l'argent consacré par les gouvernements supérieurs au financement des structures de développement économique locales, compte pour une portion infime des dépenses que ces gouvernements font en régions.» (réf. 33).

Dans le rapport que déposait en 1999, M. Denis Bédard, au Secrétaire général (réf. 34), la nécessité de décentraliser est évoquée sans détour. Les conclusions du rapport Bédard insistent sur la nécessité de créer une dynamique de décentralisation pour mettre fin à un État québécois trop centralisé; la distribution des pouvoirs est d'ailleurs assez précise dans ce document. Ce

rapport a surtout retenu l'attention en raison des regroupements municipaux suggérés. À ce jour, les conclusions du Pacte 2000 en matière de décentralisation sont restées lettre morte.

L'an dernier, la ministre des Affaires municipales, M^{me} Louise Harel, a présenté une réforme hautement contestée (réf. 35) qui concernait exclusivement les fusions municipales. Malheureusement, ces changements majeurs dans le monde municipal se sont effectués sans aucun débat sur la décentralisation. Il est manifeste que de telles considérations auraient été de nature à élever le débat au-delà de considérations purement administratives. Peut être aurait-ce été un moyen de faire accepter ces changements aux opposants de ces fusions?

Comme nous l'avons constaté, les gouvernements ont davantage parlé de décentralisation qu'agit en ce sens. Tout au plus, ils ont mis en place des réformes de nature à déconcentrer, c'est-à-dire à décentraliser administrativement, sans donner de réels pouvoirs, entre autres politiques, aux instances décentralisées.

Regardons maintenant quelles sont les conditions nécessaires à une véritable décentralisation. Ces notions deviennent primordiales si nous voulons établir les conditions électorales favorables à la réalisation de cette décentralisation des pouvoirs.

Conditions propices à la décentralisation

La présente discussion sur les conditions propices à la décentralisation est tirée des conclusions du groupe de travail sur la décentralisation, formée d'étudiants de l'ÉNAP, dont nous avons parlé précédemment. Ces travaux ont d'ailleurs permis de livrer une définition de la décentralisation qu'il convient de reprendre ici.

«La décentralisation :

- C'est le transfert, à partir du gouvernement du Québec, de pouvoirs définis en terme :
 1. de compétences;
 2. de sources de financement;
 3. ou de postes d'autorité;

- vers les citoyens;
- élisant des représentants au suffrage universel;
- dans les territoires plus larges que les municipalités (qui sont des territoires de vie de base ou territoires d'appartenance de proximité), dans les MRC (qui sont des territoires de développement), ou par «couplage de MRC ou dans les territoires correspondant aux régions administratives actuelles. Plusieurs modèles pourraient s'appliquer simultanément car il en revient aux citoyens de choisir leur territoire où ils entendent recevoir leurs pouvoirs décentralisés;
- compte tenu pour ces territoires, de leurs structures sociales, de la configuration de leurs rapports de force politique et de l'expression de leurs valeurs ou principe d'action.» (réf. 22).

Cette vision de la décentralisation s'inspire de la notion de décentralisation politique dont fait état Vincent Lemieux (réf. 36). Les principales conditions à la réalisation de la décentralisation sont les citoyens eux-mêmes, l'élection de représentants au suffrage universel et la présence d'un territoire politique adéquat.

En ce qui concerne les citoyens, il est primordial de mentionner que le pouvoir décentralisé se trouve rarement concédé par l'unité centralisée. En conséquence, il est impératif que les citoyens s'emparent de ces pouvoirs si on veut assister à une réelle décentralisation. À cet effet, M. André Larocque rappelle qu'«on ne peut tirer un gouvernement régional d'un dossier. Il ne peut naître que de la progressive mobilisation des citoyens.» (réf. 37).

La présence d'élus au suffrage universel constitue le principal élément qui nous amène à réfléchir sur un mode de scrutin qui permet l'élection de représentants, du territoire décentralisé, branchés sur la réalité des citoyens qu'ils représentent. Cela est d'autant plus vrai que, dans un Québec décentralisé, les élus devraient intégrer les questions régionales au cœur même de leurs préoccupations afin de parler au nom des citoyens qu'ils représentent sur une base territoriale.

Cet aspect territorial nous amène à définir le type de territoire au Québec qui serait le plus propice à la décentralisation. À la lecture de la définition de la décentralisation présentée ci-dessus, il en ressort que ce territoire n'a pas vraiment été précisé par le groupe de travail. Cependant, en

analysant la position des différents conférenciers qui ont participé à cet atelier, on décèle une tendance à favoriser un territoire qui se situe aux alentours des limites des régions administratives actuelles. En effet cette approche a été véhiculée par les conférenciers Vincent Lemieux, Pierre Racicot, André Larocque et Yvon Picotte. Que ce soit par la présence d'institutions sociales, d'équipements, de potentiel de concertation des intervenants socioéconomiques, de valeurs communes des habitants et de la présence d'un certain sentiment d'appartenance, le territoire régional possède plusieurs des caractéristiques requises pour la création d'un territoire de décentralisation. À ce sujet, rappelons les propos de Racicot : «La région québécoise peut devenir un champ social où les collectivités se réapproprient un certain contrôle de leur destin.» (réf. 38).

Un autre des conférenciers, M. Xavier Fonteneau, a présenté le territoire idéal de décentralisation comme étant probablement un lieu situé entre les MRC et les régions administratives. Pour lui, le sentiment d'appartenance et les valeurs communes s'expriment davantage lorsqu'on se situe dans un territoire de moindre envergure, comme celui des MRC par exemple. Sur cette question, il mentionne : «Les 17 régions administratives présentent l'avantage d'avoir une capacité portante intéressante en matière de population, d'équipements et d'institutions d'enseignement et de santé. Toutefois, certaines disparités entre les régions et l'identification des populations aux territoires actuels exigeraient sans doute quelques ajustements territoriaux si ce niveau devaient être celui d'une nouvelle décentralisation. Les 96 MRC sont devenues des zones de forte appartenance au cours de leur vingt années d'existence mais si leurs territoires se prêtent généralement bien à des actions de proximité, ils ne réunissent pas toujours la capacité portante nécessaire pour accueillir des responsabilités décentralisées lourdes.» (réf. 39).

De ce portrait, certaines réalités se dégagent. Le territoire idéal de décentralisation ne devrait pas excéder les limites des régions administratives actuelles si on veut préserver les notions de valeurs communes et de sentiment d'appartenance essentiels à la réalisation d'une décentralisation agissante. De plus, il convient d'insister sur le fait que le choix du territoire décentralisé appartient uniquement aux citoyens.

Pour compléter ce cadre conceptuel, procédons maintenant à une brève description des modes de scrutin étudiés.

Description des modes de scrutin étudiés

Il est évidemment impossible de faire une simulation des résultats électoraux en utilisant tous les types de modes de scrutin qui existent. Aussi, nous sommes contraints de choisir les modes de scrutin qui représentent les principales avenues évoquées lorsque vient le temps de discuter de réforme électorale. Pour chacun des modes de scrutin étudiés soit le scrutin majoritaire uninominal à un tour, la représentation proportionnelle, le système allemand (un système mixte 50-50) et les systèmes mixtes (30 %, 40 % et 50 % de sièges compensatoires à la proportionnelle), nous présentons ci-dessous une brève description de leurs modalités respectives.

Scrutin majoritaire uninominal à un tour

Ce système a déjà été présenté à la section «Problématique» et ne sera pas repris ici.

La représentation proportionnelle

La représentation proportionnelle est un système de votation de type plurinominal. Pour un territoire donné, chacun des partis présente une liste de candidats pour un nombre total n'excédant pas le nombre de sièges à combler. Dans le cadre de cette étude, le territoire définissant les circonscriptions électorales sera défini dans la section «simulations des résultats électoraux / Choix des circonscriptions territoriales». Les électeurs sont appelés à voter en fonction d'une liste de type fermé, ouvert ou panaché. Les listes fermées signifient que l'électeur doit voter pour un parti donné, et par le fait même, pour l'ensemble des candidats inscrits sur la liste de ce parti. Selon la proportion des votes obtenus, les candidats de chaque parti sont élus selon l'ordre dans lequel ils apparaissent sur la liste. À l'inverse, un système de listes ouvertes permet à l'électeur de choisir l'ordre de préférence des candidats d'un parti tout en votant pour un seul de ces partis. Dans un système de listes de type panaché, l'électeur peut choisir entre les candidats de tous les partis et aussi voter, s'il le désire, pour des candidats indépendants. Bien que le système de listes panachées soit celui que nous souhaitons retenir, nos simulations sont effectuées en tenant compte des votes exprimés par partis, ce qui s'apparente à un système de listes fermées.

Le nombre de sièges étant déterminé selon la proportion des votes recueillis, il s'agit de déterminer une méthode qui permet une répartition des sièges en tenant compte de cette

proportion. Pour y arriver, «il s'agit de diviser successivement le nombre total des votes recueillis par chaque parti dans une circonscription régionale par une série de diviseurs». (réf. 17). Les sièges à combler sont distribués en fonction des quotients les plus élevés obtenus suite à ces divisions successives. Pour effectuer les simulations, trois familles de diviseurs ont été retenues; ceux provenant de la méthode de Saint-Laguë (1 - 3 - 5 - 7 - 9, etc.), de Hondt (1 - 2 - 3 - 4 - 5, etc.) et de la proposition qui avait été faite en 1979 (réf. 2) pour la représentation proportionnelle modérée (1 - 1,5 - 2 - 2,5 - 3; etc.).

Pour bien illustrer le fonctionnement de la proportionnelle, nous avons ci-dessous un exemple de distribution des sièges à la proportionnelle pour l'élection de 1998 dans la région des Laurentides.

Élection de 1998, système proportionnel	Distribution à la proportionnelle avec les diviseurs de Saint-Laguë (1-3-5-etc.)		
	PQ	PLQ	ADQ
<i>Vote total pour la circonscription des Laurentides</i>	125452	87446	38939
<u>Diviseurs</u>			
/1	125452	87446	38939
/3	41817	29149	12980
/5	25090	17489	7788
/7	17922	12492	5563
/9	13939	9716	4327
/11	11405	7950	3540
/13	9650	6727	2995
Sièges obtenus selon la proportionnelle	4	2	1

Lorsque nous ferons mention de la proportionnelle dans ce document, le lecteur doit comprendre qu'il s'agit en fait d'une proportionnelle territoriale.

Le système allemand (50-50)

Ce système, appelé aussi proportionnelle personnalisée permet d'élire la moitié des candidats sur la base du système anglais et l'autre moitié sur la base d'une représentation proportionnelle. En conservant les limites des comtés actuels, il faut multiplier par deux le nombre de sièges à combler (i.e. $125 \times 2 = 250$, au Québec). Ensuite, on attribue à chaque parti le nombre de sièges total qui lui revient en utilisant la méthode des diviseurs du système proportionnel. Du nombre de

sièges ainsi attribués proportionnellement, on soustrait le nombre de sièges obtenus selon le mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour et on obtient le nombre de sièges nécessaires pour compenser les partis; ces sièges étant désignés comme étant ceux issus du mode proportionnel. Ce système amène le citoyen à effectuer deux choix lors du vote; un pour le représentant de la circonscription uninominale (le comté) et un autre pour élire les députés territoriaux ou régionaux.

Il faut bien comprendre que ce système repose d'abord et avant tout sur l'obtention d'un résultat qui provient d'un mode de scrutin de type proportionnel. Le nombre total de sièges obtenus par parti reflète donc la proportion du vote exprimé. La répartition des sièges, elle, dépend des résultats obtenus par la portion correspondant au scrutin anglais.

Afin d'illustrer le fonctionnement de ce mode de scrutin, utilisons encore une fois les résultats simulés pour l'élection de 1998 dans la circonscription régionale des Laurentides.

Élection de 1998, système allemand	Sièges totaux distribués à la proportionnelle avec les diviseurs de Saint-Laguë (1-3-5-etc.)		
	PQ	PLQ	ADQ
<i>Vote total pour la circonscription des Laurentides</i>	125452	87446	38939
Diviseurs			
/1	125452	87446	38939
/3	41817	29149	12980
/5	25090	17489	7788
/7	17922	12492	5563
/9	13939	9716	4327
/11	11405	7950	3540
/13	9650	6727	2995
Sièges totaux distribués à la proportionnelle	7	5	2
Sièges totaux distribués à la proportionnelle (14 sièges)	7	5	2
Sièges provenant du mode de scrutin actuel (majoritaire uninominal à un tour) (7 sièges)	6	1	0
Sièges pour compenser (sièges dits "proportionnels") (7sièges)		4	2

Les systèmes compensatoires ou mixtes (30 %, 40 % et 50 %)

Les partis politiques actuels proposent tous un mode de scrutin mixte de type compensatoire qui permettrait d'amener une certaine forme de compensation aux distorsions générées par le mode de scrutin actuel. Le PLQ propose une compensation proportionnelle de l'ordre de 30 % (système mixte 70/30), l'ADQ de l'ordre de 40 % (système mixte 60/40) et le PQ n'a pas déterminé cette proportion dans son programme. Afin de se coller à la réalité québécoise actuelle, nous avons utilisé dans nos simulations les proportions suggérées par les partis en y ajoutant un modèle, qui va plus loin dans l'introduction d'une composante proportionnelle, où la compensation serait du même ordre que le nombre de sièges obtenus au scrutin anglais, soit 50% (système mixte 50/50). La différence entre ce modèle compensatoire (mixte 50/50) et le modèle allemand repose dans le fait que le mode de scrutin allemand applique la distribution proportionnelle sur l'ensemble des sièges tandis que le système mixte 50/50 ne distribue que la moitié des sièges à la proportionnelle.

Pour déterminer le nombre de sièges attribués à chacun des partis, il faut d'abord déterminer le nombre de sièges totaux. Ainsi, pour chacune des régions définies selon l'approche décrites dans la prochaine section intitulée « Simulation des résultats électoraux », nous avons ajoutés, au nombre de sièges définis par le mode de scrutin actuel, la quantité de sièges requis à la proportionnelle pour obtenir le pourcentage de compensation voulu.

Par exemple, pour la région des Laurentides, nous avons sept sièges selon le mode de scrutin actuel. Pour une répartition (70/30), soit une compensation de 30 %, nous avons octroyé trois sièges à la proportionnelle en utilisant la méthode des diviseurs décrite à la section «représentation proportionnelle». Pour une répartition (60/40), nous avons attribué cinq sièges de plus à la proportionnelle $[(7 \text{ sièges «scrutin actuel»} \div 12 \text{ sièges} \times 100 / 5 \text{ sièges «à la proportionnelle»} \div 12 \text{ sièges} \times 100) = (58 \% / 42 \%) \approx (60 \% / 40 \%)$. Pour la répartition (50/50), nous avons ajouté sept sièges de plus qui sont eux aussi répartis en fonction de la méthode de la représentation proportionnelle. Dans ce cas-ci, comme pour le système allemand, le citoyen doit faire deux choix lors du vote, un pour le député à élire selon le scrutin anglais et l'autre pour la désignation des représentants régionaux.

L'exemple ci-dessous, qui concerne l'application du système mixte (60/40) à l'élection de 1998 dans les Laurentides, permet de mieux comprendre la manière dont sont distribués les sièges avec ces modes de scrutin compensatoires ou mixtes (70/30), (60/40) et (50/50).

Élection de 1998, système mixte (60/40)	Sièges compensatoires (40 %) distribués à la proportionnelle avec les diviseurs de Saint-Laguë (1-3-5-etc.)		
	PQ	PLQ	ADQ
<i>Vote total pour la circonscription des Laurentides</i>	125452	87446	38939
<u>Diviseurs</u>			
/1	125452	87446	38939
/3	41817	29149	12980
/5	25090	17489	7788
/7	17922	12492	5563
/9	13939	9716	4327
/11	11405	7950	3540
/13	9650	6727	2995
Sièges compensatoires (40 %) distribués à la proportionnelle	2	2	1
Sièges compensatoires (40 %) distribués à la proportionnelle (5 sièges)	2	2	1
Sièges provenant du mode de scrutin actuel (majoritaire uninominal à un tour) (7 sièges)	6	1	0
Sièges totaux (12 sièges)	8	3	1

Suite à cette description des modes de scrutin utilisés, il convient de présenter les simulations électorales effectuées.

SIMULATIONS DES RÉSULTATS ÉLECTORAUX

Choix des élections étudiées

L'élection la plus récente, celle de 1998, a été retenue pour effectuer les simulations. Cette élection est choisie en raison notamment de son caractère contemporain, des résultats serrés obtenus et de la présence de plus de deux partis dans l'ensemble des comtés. Rappelons que lors

de cette élection, le gouvernement porté au pouvoir a obtenu moins de votes que le parti de l'opposition.

Bien que les données de l'élection de 1998 soient suffisantes pour tirer d'intéressantes conclusions, nous avons utilisé une partie des résultats de l'élection de 1989 dans la réalisation de cette étude. L'élection de 1989 permet de comparer les résultats simulés de 1998 avec ceux d'une année électorale où seulement deux partis étaient présents sur l'ensemble du territoire québécois. L'ajout de ces simulations permet aussi de valider, en quelque sorte, les résultats obtenus pour l'année 1998. Il faut noter que la carte électorale a été modifiée en 1992. Pour cette raison, certaines circonscriptions territoriales (ces dernières seront définies dans la section suivante) n'ont pas fait l'objet de simulations. En effet, en 1992, certains comtés ont fait leur apparition suite aux morcellements d'autres comtés (Marguerite d'Youville, Bertrand (rive nord), Blainville) tandis que d'autres ont disparu (Saint-Henri, Sainte-Anne, Laurier, Dorion, Westmount, Saint-Louis) suite à des fusions de comtés. Les données concernant les résultats électoraux ont été recueillies sur le site WEB du Directeur général des élections du Québec (réf. 40), qui ne permet pas d'obtenir les résultats appropriés pour effectuer les simulations correspondant aux circonscriptions territoriales regroupant les principaux comtés concernés par cette modification de la carte électorale en 1992. Cependant, il n'est pas nécessaire d'effectuer la totalité des simulations pour 1989 pour rencontrer les objectifs visés par cette étude. Les résultats de 1989 servent surtout à valider ceux de l'élection de 1998.

Choix des circonscriptions territoriales

Sachant que la décentralisation implique une représentation par des élus au suffrage universel, il est à propos de déterminer la base territoriale utilisée pour définir les territoires décentralisés, et par le fait même, les circonscriptions territoriales utilisées pour les simulations. Aussi, pour chacun des modes de scrutin étudiés, nous analyserons les résultats en fonction de nouvelles circonscriptions électorales qui correspondent à des territoires donnés, que nous proposons comme terre d'accueil au pouvoir décentralisé.

Considérant les arguments évoqués dans la sous-section «conditions propices à la décentralisation», nous avons retenu les régions administratives comme point de départ de la définition des territoires électoraux. Un peu à l'image des suggestions de M. Xavier Fonteneau

(réf. 39), certaines modifications ont été apportées à la limite des régions actuelles pour établir, autant que possible, des régions qui présentent une dimension favorable à la présence de valeurs communes et d'un fort sentiment d'appartenance. Pour cette raison, les régions très peuplées et présentant plusieurs comtés ont été subdivisées; c'est le cas de la région de Montréal et de celle de la Montérégie.

En ce concerne la région de Québec, elle a été redéfinie pour y inclure les municipalités de l'actuelle Communauté métropolitaine de Québec. Cela nous amène à placer les régions de Charlevoix et Portneuf respectivement dans les régions de la Côte-Nord et de la Mauricie. Notons aussi que le seul comté de la région du Nord-du-Québec a été regroupé avec ceux de la région de la Côte-Nord. Enfin, il faut aussi mentionner que les comtés situés à l'intérieur de deux régions administratives ont été inclus à l'intérieur de la région qui nous apparaissait la plus représentative des habitants de ces comtés. Évidemment, il faut reconnaître que cet exercice est surtout théorique et effectué pour le bien des simulations. S'il advenait que de tels territoires devaient se former, dans le contexte d'un Québec décentralisé, les citoyens devront choisir eux-mêmes le territoire auquel ils veulent être associé. Dans ce contexte, par exemple, les habitants de Charlevoix choisiront peut être la région de la Capitale Nationale ou encore celle du Saguenay-Lac-Saint-Jean plutôt que celle de la Côte-Nord.

Les circonscriptions territoriales, que nous appelleront dorénavant «régionales», sont présentées à l'annexe I. On y retrouve aussi, la liste des comtés qui forment chacune de ces régions ayant fait l'objet des simulations électorales.

Résultats des simulations en fonction des modes de scrutin

Les résultats des simulations pour les élections de 1998 et de 1989 (effectuées pour 15 circonscriptions régionales sur un total de 20) se retrouvent dans les tableaux des annexes II (1989) et III (1998).

DISCUSSION

Distorsion observée entre le nombre de sièges et le suffrage exprimé

Pour évaluer le caractère démocratique dans le sens de ce que nous avons exprimé précédemment, il convient d'analyser les résultats simulés en évaluant le niveau de distorsion engendré par chacun des modes de scrutin. Au fur et à mesure que l'écart entre l'expression du vote populaire en faveur d'un parti politique et le nombre de sièges obtenus par ce parti s'accroît, les principes démocratiques de base en matière de représentation populaire s'atténuent.

Pour procéder à cette évaluation de la distorsion, nous pouvons situer notre analyse au niveau des impacts sur la formation du gouvernement (à l'échelle nationale) ou encore centrer nos préoccupations sur les conséquences territoriales (circonscriptions régionales). Évidemment, l'intérêt de la présente étude implique surtout une analyse au niveau régional.

Cependant, dans un premier temps, il apparaît indispensable d'estimer l'impact des différents modes de scrutin étudiés dans le cadre de ces simulations sur la formation des gouvernements. À cet effet, le tableau de l'annexe IV présentent les résultats simulés, au niveau national, pour l'élection de 1998.

Distorsion du vote sur le plan national et impact sur la formation des gouvernements

Lors des élections de 1998, le PQ s'est vu avantagé par le mode de scrutin en obtenant 17,9 % plus de sièges que lui donnait l'expression du vote. Le PLQ a ainsi raté son retour au pouvoir, qui lui revenait si on tient compte du pourcentage de vote exprimé, tandis que l'ADQ s'est vu largement pénalisé en obtenant moins de 1 % des sièges avec près de 12 % du vote exprimé. Dans quelle mesure les modes de scrutin à l'étude auraient-ils corrigé ces injustices ?

En utilisant un vote à la proportionnelle sur une base régionale, avec les diviseurs de Hondt (1-2-3-etc.) et Saint-Laguë (1-3-5-etc.), on corrigerait significativement ces distorsions en obtenant moins de 5 % d'écart pour ces trois partis politiques. En utilisant les diviseurs (1-1,5-2,etc.), l'écart demeure important, notamment pour l'ADQ, en se situant à plus de 10 %. Dans tous les

cas, cette proportionnelle territoriale permettrait la formation d'un gouvernement minoritaire au sein duquel l'ADQ décrocherait la balance du pouvoir; ce qui correspond, à la lecture du pourcentage des votes exprimés, au souhait de la population. On remarque aussi que la somme des écarts en valeur absolue est plus faible avec les diviseurs de Saint-Laguë (1-3-5-etc.) qu'avec les deux autres. Cependant, il faut souligner qu'avec la méthode de Saint-Laguë, le PLQ aurait encore eu moins de sièges que le PQ alors qu'il possède plus de votes.

En ce qui concerne les modes de scrutin mixte, notre première constatation est à l'effet que pour tous les types de compensatoire (50/50, 60/40 et 70/30) et pour tous les diviseurs, le PQ aurait formé un gouvernement majoritaire. Chacune de ces simulations démontre que le PQ demeure avantagé par le scrutin mixte; ce dernier obtient toujours un écart favorable de plus de 10 %. Le système mixte (50/50) est évidemment celui qui corrige le plus les distorsions. L'ADQ n'obtient pas pour sa part de corrections significatives avec le système 70/30 tandis qu'il voit l'écart diminué de manière intéressante pour le système mixte (60/40) avec les diviseurs de Saint-Laguë et pour le système mixte (50/50) avec les diviseurs de Saint-Laguë et de Hondt.

Le scrutin allemand, ou proportionnelle personnalisée, est celui qui réduit les écarts de la manière la plus importante. Peu importe les diviseurs utilisés, le gouvernement formé avec ce système aurait été minoritaire. La méthode de Saint-Laguë donne dans ce cas-ci une proportionnalité des sièges à toutes fins pratiques équivalente à celle du vote exprimé. Fait à noter, cette méthode aurait permis l'élection d'un représentant du Parti égalité dans la circonscription de Montréal Ouest.

Maintenant que nous avons évalué brièvement l'impact des modes de scrutin sur le plan national, il est pertinent d'utiliser les circonscriptions régionales comme point de référence pour procéder à l'essentiel de l'analyse des distorsions.

Distorsion du vote au niveau des circonscriptions régionales

Il faut mentionner que cette étude comparative s'effectue en utilisant les résultats générés à l'aide des diviseurs de Saint-Laguë qui, comme nous l'avons vu dans la section précédente, présente le plus fort taux de correction des distorsions. Ainsi, pour chacune des élections, nous avons calculé,

pour chacun des modes de scrutin, le nombre de circonscriptions qui présentaient, pour les trois partis politiques principaux, des écarts inférieurs à 5 %, 10 %, 15 %, 20 % et 25 %. Les tableaux et graphiques des annexes V et VI nous renseignent sur les niveaux de distorsion constatés pour les élections de 1989 et 1998 respectivement.

En observant le graphique de l'annexe VI (élection de 1998), nous remarquons que le système allemand est de loin celui qui permet de rendre les distorsions plus qu'acceptables. En effet, toutes les circonscriptions présentent moins de 10 % d'écart pour chacun des partis et 80 % des circonscriptions voient cet écart descendre à moins de 5 %. Ces résultats se confirment avec l'élection de 1989 (annexe IV) où 14 circonscriptions sur 15 ont moins de 10 % d'écart et le tiers moins de 5 % d'écart.

Les résultats obtenus par la proportionnelle, qui correspond en fait à une proportionnelle territoriale, rappelons-le, démontrent un écart entre le vote exprimé et les résultats obtenus qu'on pourrait facilement qualifier d'acceptable. Autant en 1989 qu'en 1998, la quasi-totalité des circonscriptions (90 % et plus) montrent des écarts inférieurs à 15 % pour les trois partis ayant reçus le plus de votes. De plus, on retrouve plus de la moitié des circonscriptions (73 % dans le cas de 1989) qui indiquent moins de 10 % d'écart.

Le système uninominal actuel confirme le haut niveau de disproportion qu'on lui reconnaît lorsqu'on analyse les résultats sur une base territoriale. Que ce soit en 1989 ou en 1998, il y a plus de la moitié des circonscriptions étudiées qui possèdent un niveau de déviance (entre le pourcentage de sièges recueillis et le vote exprimé) supérieur à 25 %, un niveau d'écart très élevé. À cela, ajoutons que pour ces deux campagnes électorales, on note seulement 25 % ou moins des circonscriptions qui présentent moins de 15 % d'écart.

Est-ce que les systèmes mixtes ou compensatoires peuvent réduire les écarts de manière acceptable au sein des territoires visés pour une décentralisation éventuelle?

Les systèmes mixtes (60/40 et 70/30) ne corrigent pas de manière significative les distorsions. Seulement 55 % et moins des circonscriptions ont moins que 20 % d'écart entre le nombre de

sièges obtenues et les votes exprimés. Un écart de 20 % devant être considéré comme très important, il est clair que ces systèmes ne permettent pas de générer des résultats qui ressemblent à la volonté populaire des citoyens qui occupent les territoires régionaux.

Évidemment le mode de scrutin mixte (50/50) démontre des résultats plus intéressants que ceux de ceux autres systèmes compensatoires (60/40 et 70/30). Cependant, il ne faut pas croire que la proportion du vote obtenu par chacun des partis est respectée de façon évidente lorsque vient le temps de répartir les sièges. En 1989 et en 1998, environ 45 % des circonscriptions ont obtenu des écarts inférieurs à 15 % avec le système mixte (50/50); ce qui ne constitue pas la moitié des territoires visés. Il faut se rendre à un écart aussi élevé que 20 %, entre les sièges obtenus et les votes exprimés, pour rejoindre plus de la moitié des circonscriptions (15 sur 20 en 1998 et 10 sur 15 en 1989). Bien qu'assez modeste, cette correction de la distorsion pourrait paraître suffisante pour certains; on se retrouve à un niveau où le seuil de tolérance individuel en matière d'acceptabilité de la distorsion prend toute son importance.

Certaines observations peuvent aussi être tirées du cadre utilisé pour faire les simulations (mode de scrutin, circonscription territoriale, taux de compensation des systèmes mixtes, etc.). Regardons de plus près ce que cela signifie.

Autres observations

Nombre de sièges et dimension des circonscriptions territoriales

Une des premières constatations qui peut être faite concerne le nombre de sièges en jeu pour chacun des modes de scrutin étudiés. La proportionnelle constitue le seul système présenté dans cet ouvrage qui ne montre pas de hausse de sièges par rapport au scrutin anglais actuellement utilisé au Québec. Dans ces deux cas, il y a 125 sièges répartis au travers des 20 circonscriptions régionales.

Le système allemand, tout comme le système mixte (50/50) de type compensatoire, voient le nombre de sièges doublés pour ainsi passer à 250 lorsqu'on prend comme point de départ les comtés actuels. Il faut dire que ces systèmes visent, entre autres, à conserver le mode de scrutin actuel. Pour cette raison, nous avons conservé le même nombre de sièges distribués selon le

scrutin majoritaire uninominal à un tour que celui actuellement en vigueur au Québec; ce qui oblige, pour ces deux systèmes, à doubler la députation. Cette augmentation, bien que moins importante, demeure significative pour les systèmes mixtes (60/40 et 70/30), car ces derniers haussent le nombre de sièges à 207 et 180 respectivement.

Il apparaît peu probable que la population se montrerait favorable à une augmentation du nombre de députés. En ce sens, les modes de scrutin qui ne permettent pas de conserver le nombre de sièges actuels risquent d'être plus difficiles à faire accepter par les citoyens. On pourrait aussi décider d'abaisser le nombre de sièges provenant du système majoritaire uninominal à un tour et ainsi diminuer les sièges proportionnels dits régionaux, et par le fait même, conserver à peu près le même nombre de députés qu'actuellement. Pour ce faire, il faudrait modifier la carte des comtés actuels pour en diminuer le nombre. Cependant, en agrandissant ainsi les comtés et en diminuant le nombre de sièges proportionnels, on se retrouverait dans l'obligation de définir des circonscriptions régionales dont la superficie serait sensiblement accrue, et ce, afin d'avoir suffisamment de sièges pour effectuer une distribution proportionnelle. En agissant de la sorte, on remet en question les critères, tels le sentiment d'appartenance et les valeurs communes, qui ont servi à définir les limites des circonscriptions territoriales.

Dans le même esprit, il convient de souligner que pour appliquer le mode de scrutin mixte (60/40) tel que défini dans cette étude, c'est-à-dire en augmentant de 82 le nombre de sièges, nous avons deux régions qui ont seulement deux sièges à attribuer à la proportionnelle; ce qui ne permet pas une distribution proportionnelle élaborée. Pour le scrutin mixte (70/30), la situation est plus criante. En effet, neuf circonscriptions sur 20 n'ont que deux sièges de type proportionnel et deux circonscriptions n'en ont qu'un seul à combler à la proportionnelle. Une distribution proportionnelle ne peut être effectuée avec un seul siège. Pour contrer ce manque de sièges proportionnels, il faudrait, augmenter l'amplitude des territoires. Ce faisant, on se retrouve dans la même situation que celle décrite au paragraphe précédent, à savoir, devant une remise en question des critères ayant servis à fixer les délimitations territoriales propices à une éventuelle décentralisation. Comme nous l'avons expliqué précédemment, cette situation s'empire si on désire conserver le même nombre de sièges totaux qu'actuellement soit, 125. Nous n'aurions alors que 50 sièges proportionnels à répartir pour un système mixte (60/40) au lieu des 82 utilisés

dans les simulations et seulement 37 à distribuer pour celui dont la proportion est 70/30 au lieu de 55.

Il importe de mentionner que la distribution des sièges proportionnels sur la base des résultats de l'ensemble de la province plutôt que sur celle des circonscriptions régionales aurait entraîné des résultats différents. Toutefois, cette méthode n'a pas été retenue en raison des considérations reliées à la décentralisation des pouvoirs qui nécessite un territoire d'accueil dont la dimension a été définie à partir des régions administratives actuelles.

Il est à noter, aussi, que l'ajout de sièges, jumelé à la conservation de la députation actuelle, créent une assemblée composée de deux types de députés représentant deux sortes de territoires (les comtés et les circonscriptions régionales). Cette représentation, à deux types de députés, qu'amène les scrutins mixtes (70/30), (60/40) et (50/50) de même que le système allemand, ne s'inscrit pas aisément dans une perspective de décentralisation. Rappelons que pour décentraliser les pouvoirs, on doit définir un territoire auquel s'identifient les citoyens. En utilisant deux territoires, dont un (les comtés) qui ne correspond pas à un territoire d'appartenance, on s'éloigne des conditions favorables à une réelle décentralisation des pouvoirs.

Impact des diviseurs

Le tableau de l'annexe VII permet d'évaluer l'impact des diviseurs sur les résultats obtenus en terme de sièges. Ainsi, nous avons évalué le nombre de circonscriptions pour lesquelles les trois types de diviseurs ne donnaient pas la même répartition des sièges, et ce, pour chacun des modes de scrutin étudiés. Pour l'élection de 1998, on remarque que tous les modes de scrutins, sauf le système mixte (70/30), présentent des variations au niveau du nombre de sièges accordés pour la moitié ou plus des circonscriptions régionales. En 1989, les conclusions sont toutefois fort différentes. De fait, pour cette élection, 20 % et moins des circonscriptions dénotent de telles variations, et ce, pour tous les types de scrutin.

Le choix des diviseurs paraît donc déterminant dans la façon d'octroyer les sièges proportionnels. Cette constatation semble pertinente surtout lorsque le troisième parti en cause obtient des résultats relativement élevés; ce qui n'était pas le cas en 1989. Comme nous l'avons déjà

exprimé, les diviseurs de Saint-Laguë (1-3-5-etc.) offrent la plus grande concordance entre les sièges obtenus et les votes exprimés, tandis que les diviseurs (1-1,5-2-etc.) sont les moins efficaces pour corriger les distorsions.

L'analyse de ces résultats et observations associée à certaines caractéristiques propres à chacun de ces modes de scrutin nous permettent de tirer certaines recommandations.

RECOMMANDATIONS

Ces recommandations sont formulées en tenant compte des critères associés aux notions de démocratie et à la nécessité de mettre en place une réelle décentralisation des pouvoirs.

Recommandation 1 : l'abandon du système actuel

Il est manifeste que le système actuel ne permet pas d'obtenir un niveau de représentativité de l'expression populaire qui correspond aux critères démocratiques que nous nous sommes donnés. Rappelons aussi que les comtés actuels ne constituent pas des territoires auxquels s'identifient les citoyens. Malgré que ce système soit connu, simple et n'entraîne pas d'augmentation du nombre de sièges, il est recommandé d'abandonner ce mode de scrutin pour faire place à un autre système qui répond davantage aux conditions de cette étude.

Recommandation 2 : le rejet des systèmes compensatoires (mixte : 50/50, 60/40 et 70/30) comme avenues de réforme

Comme il a été discuté, les systèmes compensatoires 60/40 et 70/30 ne permettent pas de diminuer suffisamment l'écart entre le nombre de sièges obtenus et le vote exprimé. Le système 50/50 produit des résultats plus intéressants que les deux autres, quoique tout de même modestes, quant à la diminution des distorsions observées avec le scrutin anglais. Cela apparaît d'autant plus décevant si on considère le nombre élevé de sièges utilisés (la moitié) pour la portion proportionnelle, qui aurait pu laisser croire à de meilleurs résultats. On doit ajouter à cela, que ces systèmes nécessitent une hausse du nombre de sièges ou un élargissement des circonscriptions, définies dans cette étude, pour contrer cette augmentation. Bien que plusieurs intervenants

préconisent les systèmes mixtes de type compensatoire pour remplacer le scrutin anglais, nos recommandations vont dans le sens contraire; ces systèmes mixtes ne rencontrent pas suffisamment les critères, propres à cette étude, pour être retenus comme avenues de réforme au mode de scrutin actuel.

Recommandation 3 : la reconnaissance de la non-exclusivité du système allemand pour diminuer presque complètement les distorsions

Bien que ce système soit celui qui amène le plus haut taux de respect de la proportion du vote exprimé versus celle des sièges obtenus, nous croyons qu'il n'est pas nécessaire de subir les désavantages reliés à la présence de deux types de députés pour obtenir une telle correction de la distorsion. Si on considérait qu'il est possible d'augmenter le nombre de sièges en ayant la faveur populaire, on pourrait tout simplement faire une proportionnelle territoriale en doublant le nombre de sièges et ainsi obtenir le même niveau de concordance entre le nombre de sièges remportés et les votes exprimés. De cette manière, nous aurions un seul type de député représentant un seul territoire d'appartenance avec un minimum d'écart entre le nombre de sièges obtenus et les votes exprimés.

Recommandation 4 : la proportionnelle territoriale comme avenue de réforme

Parce qu'elle engendre un niveau de distorsion acceptable et s'emploie aisément au sein des circonscriptions régionales définies dans cette étude, la proportionnelle, appliquée au sein d'éventuels lieux de pouvoir régionaux, rencontre les critères «démocratie» et «décentralisation» qui encadrent notre réflexion. Ajoutons à cela que ce mode de scrutin permet de conserver le même nombre de sièges et assure une assemblée davantage représentative des citoyens, notamment en favorisant l'émergence de nouveaux partis politiques. Tout cela nous amène à recommander la proportionnelle territoriale, une pierre d'assise à une éventuelle décentralisation des pouvoirs, comme avenue de réforme du mode de scrutin actuel. Il convient aussi d'ajouter que la détermination de la répartition des sièges doit s'effectuer préférentiellement avec les diviseurs de Saint-Laguë (1-3-5-etc.) qui accordent une plus grande concordance entre l'expression du vote populaire et les sièges recueillis par chacun des partis politiques.

Cette recommandation ne peut se faire sans souligner la principale contrainte évoquée par plusieurs pour mettre certains bémols quant à l'utilisation de la proportionnelle, c'est à dire l'instabilité des gouvernements engendrée par ce mode de scrutin. À ce sujet, il convient de souligner que le scrutin proportionnel est celui qui est le plus utilisé pour les élections législatives dans les 53 pays démocratiques les plus stables du monde et que presque tous les pays de l'Union Européenne utilisent la proportionnelle (réf. 17). Il est permis aussi de penser que cette instabilité pourrait être contrée avec la tenue éventuelle des élections à date fixe, comme il se fait, par exemple, dans le monde municipal et aux États-Unis.

Il est intéressant de rappeler que l'instabilité figure parmi les impacts à évaluer par la Commission des institutions. Cependant, il est nécessaire de retenir que les objectifs de cette étude ne se situent pas au niveau de l'évaluation de l'instabilité des gouvernements générée par les différents modes de scrutin étudiés.

SUGGESTIONS ET COMMENTAIRES

Dans le cadre des suites à donner à cette étude, il serait pertinent d'évaluer attentivement les conséquences, sur la stabilité gouvernementale, d'un mode de scrutin proportionnel utilisé au Québec. Bien que l'utilisation de ce système ait fait ses preuves ailleurs dans le monde et que cela puisse être suffisamment rassurant pour le mettre en place, des études sérieuses, portant sur les répercussions d'un tel système proportionnel sur la stabilité des gouvernements, permettraient peut-être de dissiper les inquiétudes ressenties à cet égard.

La réforme du mode de scrutin ayant été ciblée comme élément essentiel à une amélioration de la démocratie au Québec, il devient nécessaire de mettre en perspective l'importance du mode scrutin à cet égard. En effet, il est difficile d'imaginer qu'une modification du système électoral demeure suffisante pour amener une véritable réforme démocratique de nos institutions. Les changements apportés au système électoral ne constituent qu'un aspect parmi d'autres qui permettraient de faire bénéficier le Québec d'un survoltage démocratique.

Sans vouloir présenter de manière exhaustive les autres avenues de réforme démocratique possibles et leurs caractéristiques inhérentes, il est possible de cibler quelques éléments. La séparation réelle des pouvoirs entre le Législatif et l'Exécutif, l'élection du premier ministre au suffrage universel, les élections à dates fixes et l'initiative populaire (référendums initiés par les citoyens) constituent des éléments de réformes qui méritent d'être amenés sur la place publique pour que tous puissent en discuter. C'est d'ailleurs la volonté exprimée par l'actuel ministre responsable de la Réforme démocratique, monsieur Jean-Pierre Charbonneau lorsqu'il mentionne qu' : «Il est temps de mettre en marche le quatrième chantier de la Révolution tranquille après le social, le culturel et l'économique.....Il faut changer le système politique.» (réf. 41).

CONCLUSION

La problématique reliée à la désignation de nos représentants élus à l'aide du mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour a constitué l'amorce de notre réflexion. Il nous est rapidement apparu pertinent d'élaborer le cadre conceptuel propre à notre démarche. La définition de la notion de démocratie et la connaissance des conditions propices à la décentralisation ont servi à définir le cadre nécessaire pour interpréter les résultats obtenus à l'aide des simulations électorales.

En utilisant ces critères reliés à la démocratie et à la décentralisation, il est apparu que le système actuel doit changer et que les systèmes mixtes (70/30, 60/40 et 50/50) ne présentent pas les caractéristiques nécessaires pour être identifiés comme remplaçant éventuel du mode de scrutin anglais. Pour sa part, le scrutin allemand, qui génère deux types de députés représentant deux sortes de territoires, n'a pas été suggéré, comme alternative au mode de scrutin actuel, en raison de son incompatibilité avec une réelle décentralisation des pouvoirs .

La démarche réalisée dans le cadre de cette étude s'est concrétisée par la détermination d'une avenue de réforme au mode de scrutin actuel soit : la proportionnelle sur la base de circonscriptions régionales.

Évidemment, le sujet n'est pas épuisé et cette démarche ne permet pas de répondre à la totalité des questions que soulève la réforme du mode de scrutin, comme par exemple, les impacts sur la stabilité des gouvernements. Nous nous sommes surtout attardés aux impacts sur la représentation des régions; ce qui constitue un aspect important du mandat de la Commission des institutions. C'est dans ce contexte que nous présenterons ce document à la Commission des institutions afin qu'il constitue une pièce utile à la réflexion collective qui s'effectue actuellement au Québec.

RÉFÉRENCES

1. Site WEB de l'Assemblée nationale : www.assnat.qc.ca/fra/assemblee/systeme.html.
2. Gouvernement du Québec, Un citoyen un vote / La réforme électorale c'est votre responsabilité, document résumé du Livre vert, Éditeur officiel du Québec, 1979, 12 pages.
3. Lévesque, René, Dimanche Matin, 27 novembre 1966.
4. Larocque, André, Notes de cours / Principes et enjeux de l'administration publique, ÉNAP/Québec, 1998, 272 pages.
5. Lord Jenkins, Rapport de la commission indépendante sur le système électoral : <http://www.archive.official-documents.co.uk/document/cm40/4090/4090.htm>
6. Larocque, André, La réforme électorale. L'héritage démocratique du premier ministre René Lévesque, dans Dion, Michel, L'éthique gouvernementale, Éditions Fides, 1997, cahier de recherche éthique 21, 355 pages.
7. Gouvernement du Québec, Un citoyen, un vote / Livre vert sur la réforme du mode de scrutin, Éditeur officiel Québec, 1979, 116 pages.
8. Commission de la représentation électorale, Pour un mode de scrutin équitable : la proportionnelle territoriale, Rapport à l'assemblée nationale, 1984, 199 pages.
9. Lévesque, René, Journal de Montréal, 11 décembre 1972.
10. Auger, Michel C., Le journal de Montréal, 1^{er} juin 2001.
11. Charest, Jean, Le Soleil, 22 janvier 1998.
12. Martineau, Paul-André, allocution prononcée lors de l'assemblée de mobilisation sur la réforme du mode de scrutin au Québec, 23 février 2002, www.democratie-nouvelle.qc.ca/Allocution230202pam.htm .
13. Lacoursière, Benoît, Université du Québec à Montréal, Les défauts et les qualités de notre mode de scrutin, La voix des démocrates, numéro 4, septembre 2000, www.assnat.qc.ca/fra/fondationbonenfant/cyberjournal/articles/scrutin.htm .
14. Charbonneau, Jean-Pierre, Le Devoir, 1^{er} février 2002.
15. Macpherson, C. B., Le véritable monde de la démocratie, traduit de l'anglais par Charles Dufresne, Les presses de l'Université du Québec, 1976, 75 pages.
16. Déclaration adoptée sans vote par le Conseil interparlementaire lors de sa 161e session, Le Caire, 16 septembre 1997, <http://www.ipu.org/cnl-f/161-dem.htm#reserve>.

17. Cliche, Paul, Le scrutin proportionnel, les Éditions du Renouveau Québécois, 1999, 153 pages.
18. Lemieux, Vincent, Le vote unique transférable, Options politiques/Policy Options, novembre 1997.
19. Dictionnaire de la langue française, Le petit Robert, 1996.
20. Cassen, Bernard, Démocratie participative à Porto Alegre, Le monde diplomatique, août 1998, www.monde-diplomatique.fr/1998/08/CASSEN/10841.
21. Site WEB du Centre d'études et de documentation sur la démocratie directe, Université de Genève, <http://c2d.unige.ch/?lang=fr>
22. Équipe d'étudiants de l'ÉNAP sous la coordination du professeur associé André Larocque, La décentralisation au Québec, préparé dans le cadre du cours «atelier sur la décentralisation», ÉNAP – Québec, 2000, 269 pages.
23. Gravel, Robert. J., La décentralisation gouvernementale au Québec : définitions, historique et perspectives d'avenir, ÉNAP – INRS – UQUAM, 1996, 32 pages.
24. Gouvernement du Québec, Livre blanc sur la décentralisation, document non publié, 1977.
25. Secrétariat à l'Aménagement et à la Décentralisation / Gouvernement du Québec, La décentralisation : une perspective communautaire nouvelle, neuf fascicules, 1978.
26. Gravel, Robert. J., La création des municipalités régionales de comté et la décentralisation gouvernementale, Analyse et évaluation, 1995.
27. Gravel, Robert. J., Où en est la décentralisation gouvernementale au Québec, Sources / Énap, vol. 13, No. 4, 1997.
28. Gendron, François, ministre délégué à l'aménagement et au développement régional, Le choix des régions / rapport de consultation sur le «Choix des régions et suivi, 1984.
29. L'Italien, Raymond, La pseudo-réforme Ryan, Le Sablier, vol. 8, No.4, 1991.
30. Bélanger, Michel et Campeau, Jean, Rapport de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, 1991.
31. Secrétariat au développement des régions, La décentralisation et la régionalisation, Synthèses des mémoires aux Commissions régionales sur l'avenir du Québec, 1995.
32. Chevrette, Guy, ministre d'État au développement des régions, Décentralisation – Un choix de société, Livre vert, 1995.

33. Grenier, Louis, Mise en place des CLD: beaucoup d'espoirs... peu de moyens, Revue Organisation, hiver 1998.
34. Denis Bédard (président), Pacte 2000, Rapport abrégé de la commission nationale sur les finances et la fiscalité locales, 1999.
35. Harel, Louise, ministre des affaires municipales, La réorganisation municipale, Changer les façons de faire, pour mieux servir les citoyens, 2000.
36. Lemieux, Vincent, La décentralisation, Éditions de l'IRCQ, Presses de l'université Laval, 1997, 129 pages.
37. Larocque, André, Présentation lors du conseil régional de concertation et de développement de la région de Québec, 2000.
38. Racicot, Pierre, Développement et régionalisation au Québec : Le temps du repli de l'État-nation, L'Harmattan, 1999, 113 pages.
39. Fonteneau, Xavier, Document synthèse d'une présentation faite lors d'une conférence débat intitulée : L'organisation territoriale du Québec, Institut de la Décentralisation / info / Parlement, 14 mai 1998, 9 pages.
40. Site WEB du Directeur Général des Élections, <http://www.dgeq.qc.ca>
41. Charbonneau, Jean-Pierre, Le Devoir, 26 février 2002.

Annexe I

Comtés par circonscription régionale

Comtés par circonscription régionale

CIRCONSCRIPTION RÉGIONALE	COMTÉS
01 Bas-Saint-Laurent	Kamouraska-Témiscouata Matane Matapédia Rimouski Rivière-du-Loup
02 Saguenay—Lac-Saint-Jean	Chicoutimi Dubuc Jonquière Lac-Saint-Jean Roberval
03 Capitale-Nationale	Charlesbourg Chauveau Chutes-de-la-Chaudière Jean-Talon La Peltrie Lévis Limoilou Louis-Hébert Montmorency Taschereau Vanier
04 Mauricie	Champlain Laviolette Maskinongé Portneuf Saint-Maurice Trois-Rivières
05 Estrie	Johnson Mégantic-Compton Orford Saint-François Sherbrooke
06 Montréal Est	Anjou Bourget LaFontaine Pointe-aux-Trembles
06 Montréal Nord	Bourassa Crémazie Gouin Jeanne-Mance Laurier-Dorion Rosemont Sauvé Viau Viger

Annexe II

**Résultats des simulations par circonscription régionale
pour l'élection de 1989**

Bas St-Laurent 1989

mode de scrutin diviseurs proportionnelle	Uninominal			Proportionnel (1-2-3-etc.)			Proportionnel (1-3-5-etc.)			Proportionnel (1-1,5-2-etc.)		
	PQ	PLQ	PVQ	PQ	PLQ	PVQ	PQ	PLQ	PVQ	PQ	PLQ	PVQ
sièges	0	5	0	2	3	0	2	3	0	2	3	0
% votes	41,2	56,7	1,5	41,2	56,7	1,5	41,2	56,7	1,47	41,2	56,7	1,47
% sièges	0	100	0	40	60	0	40	60	0	40	60	0
écart	-41,2	43,3	-1,5	-1,2	3,3	-1,5	-1,2	3,31	-1,5	-1,2	3,3	-1,5
mode de scrutin	Mixte 50-50			Mixte 50-50			Mixte 50-50			Mixte 60-40		
diviseurs proportionnelle	(1-2-3-etc.)			(1-3-5-etc.)			(1-1,5-2-etc.)			(1-2-3-etc.)		
sièges uninominal	0	5	0	0	5	0	0	5	0	0	5	0
sièges proportionnels	2	3	0	2	3	0	2	3	0	1	2	0
sièges totaux	2	8	0	2	8	0	2	8	0	1	7	0
% votes	41,2	56,7	1,47	41,2	56,7	1,47	41,2	56,7	1,47	41,2	56,7	1,47
% sièges	20	80	0	20	80	0	20	80	0	12,5	87,5	0
écart	-21	23,3	-1,47	-21	23,3	-1,5	-21	23,3	-1,5	-29	30,8	-1,5
mode de scrutin	Mixte 70-30			Mixte 70-30			Mixte 70-30			Mixte 60-40		
diviseurs proportionnelle	(1-2-3-etc.)			(1-3-5-etc.)			(1-1,5-2-etc.)			(1-3-5-etc.)		
sièges uninominal	0	5	0	0	5	0	0	5	0	0	5	0
sièges proportionnels	1	1	0	1	1	0	1	1	0	1	2	0
sièges totaux	1	6	0	1	6	0	1	6	0	1	7	0
% votes	41,2	56,7	1,47	41,2	56,7	1,47	41,2	56,7	1,47	41,2	56,7	1,47
% sièges	14,3	85,7	0	14,3	85,7	0	14,3	85,7	0	12,5	87,5	0
écart	-27	29	-1,47	-27	29	-1,5	-27	29	-1,5	-29	30,8	-1,5
mode de scrutin	Allemand			Allemand			Allemand			Allemand		
diviseurs proportionnelle	(1-2-3-etc.)			(1-3-5-etc.)			(1-1,5-2-etc.)			(1-1,5-2-etc.)		
sièges uninominal	0	5	0	0	5	0	0	5	0	0	5	0
%votes	41,2	56,7	1,5	41,2	56,7	1,47	41,2	56,7	1,47	41,2	56,7	1,47
sièges totaux	4	6	0	4	6	0	4	6	0	4	6	0
sièges (totaux - uninom.)	4	1	0	4	1	0	4	1	0	4	1	0
% sièges	40	60	0	40	60	0	40	60	0	40	60	0
écart	-1,2	3,3	-1,5	-1,2	3,3	-1,5	-1,2	3,31	-1,5	-1,2	3,31	-1,5

Capitale Nationale 1989

mode de scrutin diviseurs proportionnelle	Uninominal			Proportionnel (1-2-3-etc.)			Proportionnel (1-3-5-etc.)			Proportionnel (1-1,5-2-etc.)		
	PQ	PLQ	NPDQ	PQ	PLQ	NPDQ	PQ	PLQ	NPDQ	PQ	PLQ	NPDQ
	sièges	% votes	% sièges	écart	sièges	% votes	% sièges	écart	sièges	% votes	% sièges	écart
	2	9	0	5	6	0	5	6	0	5	6	0
	41,4	51,8	3,35	41,4	51,8	3,35	41,4	51,8	3,35	41,4	51,8	3,35
	18,2	81,8	0	45,5	54,5	0	45,5	54,5	0	45,5	54,5	0
	-23,2	30,0	-3,4	4,04	2,77	-3,4	4,04	2,77	-3,4	4,04	2,77	-3,4
mode de scrutin	Mixte 50-50	Mixte 50-50	Mixte 50-50	Mixte 50-50	Mixte 50-50	Mixte 50-50	Mixte 50-50	Mixte 50-50	Mixte 50-50	Mixte 60-40	Mixte 60-40	Mixte 60-40
diviseurs proportionnelle	(1-2-3-etc.)	(1-3-5-etc.)	(1-1,5-2-etc.)	(1-3-5-etc.)	(1-1,5-2-etc.)	(1-3-5-etc.)	(1-1,5-2-etc.)	(1-3-5-etc.)	(1-1,5-2-etc.)	(1-2-3-etc.)	(1-3-5-etc.)	(1-1,5-2-etc.)
sièges uninominal	2	9	0	2	9	0	2	9	0	2	9	0
sièges proportionnels	5	6	0	5	6	0	5	6	0	3	4	0
sièges totaux	7	15	0	7	15	0	7	15	0	5	13	0
% votes	41,4	51,8	3,35	41,4	51,8	3,35	41,4	51,8	3,35	41,4	51,8	3,35
% sièges	31,8	68,2	0	31,8	68,2	0	31,8	68,2	0	27,8	72,2	0
écart	-9,6	16,4	-3,4	-9,6	16,4	-3,4	-9,6	16,4	-3,4	-14	20,4	-3,4
mode de scrutin	Mixte 70-30	Mixte 70-30	Mixte 70-30	Mixte 70-30	Mixte 70-30	Mixte 70-30	Mixte 70-30	Mixte 70-30	Mixte 70-30	Mixte 70-30	Mixte 70-30	Mixte 70-30
diviseurs proportionnelle	(1-2-3-etc.)	(1-3-5-etc.)	(1-1,5-2-etc.)	(1-3-5-etc.)	(1-1,5-2-etc.)	(1-3-5-etc.)	(1-1,5-2-etc.)	(1-3-5-etc.)	(1-1,5-2-etc.)	(1-1,5-2-etc.)	(1-1,5-2-etc.)	(1-1,5-2-etc.)
sièges uninominal	2	9	0	2	9	0	2	9	0	2	9	0
sièges proportionnels	2	3	0	2	3	0	2	3	0	2	3	0
sièges totaux	4	12	0	4	12	0	4	12	0	4	12	0
% votes	41,4	51,8	3,35	41,4	51,8	3,35	41,4	51,8	3,35	41,4	51,8	3,35
% sièges	25	75	0	25	75	0	25	75	0	25	75	0
écart	-16	23,2	-3,4	-16	23,2	-3,4	-16	23,2	-3,4	-16	23,2	-3,4
mode de scrutin	Allemand	Allemand	Allemand	Allemand	Allemand	Allemand	Allemand	Allemand	Allemand	Allemand	Allemand	Allemand
diviseurs proportionnelle	(1-2-3-etc.)	(1-3-5-etc.)	(1-1,5-2-etc.)	(1-3-5-etc.)	(1-1,5-2-etc.)	(1-3-5-etc.)	(1-1,5-2-etc.)	(1-3-5-etc.)	(1-1,5-2-etc.)	(1-1,5-2-etc.)	(1-1,5-2-etc.)	(1-1,5-2-etc.)
sièges uninominal	2	9	0	2	9	0	2	9	0	2	9	0
%votes	41,4	51,8	3,35	41,4	51,8	3,35	41,4	51,8	3,35	41,4	51,8	3,35
sièges totaux	10	12	0	10	11	1	10	12	0	10	12	0
sièges (totaux - uninom.)	8	3	0	8	2	1	8	3	0	8	3	0
% sièges	45,5	54,5	0	45,5	50	4,55	45,5	54,5	0	45,5	54,5	0
écart	4,04	2,77	-3,35	4,04	-1,8	1,19	4,04	2,77	-3,4	4,04	2,77	-3,4

Estrée 1989

mode de scrutin diviseurs proportionnelle	Uninominal			Proportionnel (1-2-3-etc.)			Proportionnel (1-3-5-etc.)			Proportionnel (1-1,5-2-etc.)		
	PQ	PLQ	PVQ	PQ	PLQ	PVQ	PQ	PLQ	PVQ	PQ	PLQ	PVQ
	sièges	1	4	0	2	3	0	2	3	0	2	3
% votes	37,6	53,0	3,7	37,6	53	3,75	37,6	53,0	3,7	37,6	53	3,75
% sièges	20	80	0	40	60	0	40	60	0	40	60	0
écart	-17,6	27,0	-3,7	2,4	6,99	-3,7	2,4	7,0	-3,7	2,4	6,99	-3,7
mode de scrutin	Mixte 50-50			Mixte 50-50			Mixte 50-50			Mixte 60-40		
diviseurs proportionnelle	(1-2-3-etc.)			(1-3-5-etc.)			(1-1,5-2-etc.)			(1-2-3-etc.)		
sièges uninominal	1	4	0	1	4	0	1	4	0	1	4	0
sièges proportionnels	2	3	0	2	3	0	2	3	0	1	2	0
sièges totaux	3,0	7,0	0	3	7	0	3	7	0	2	6	0
% votes	37,6	53	3,75	37,6	53	3,75	37,6	53	3,75	37,6	53	3,75
% sièges	30	70	0	30	70	0	30	70	0	25	75	0
écart	-7,6	17	-3,75	-7,6	17	-3,7	-7,6	17	-3,7	-13	22	-3,7
mode de scrutin	Mixte 70-30			Mixte 70-30			Mixte 70-30			Mixte 60-40		
diviseurs proportionnelle	(1-2-3-etc.)			(1-3-5-etc.)			(1-1,5-2-etc.)			(1-3-5-etc.)		
sièges uninominal	1	4	0	1	4	0	1	4	0	1	4	0
sièges proportionnels	1	1	0	1	1	0	1	1	0	1	2	0
sièges totaux	2	5	0	2	5	0	2	5	0	2	6	0
% votes	37,6	53	3,75	37,6	53	3,75	37,6	53	3,75	37,6	53	3,75
% sièges	28,6	71,4	0	28,6	71,4	0	28,6	71,4	0	25	75	0
écart	-9	18,4	-3,75	-9	18,4	-3,7	-9	18,4	-3,7	-13	22	-3,7
mode de scrutin	Allemand			Allemand			Allemand			Allemand		
diviseurs proportionnelle	(1-2-3-etc.)			(1-3-5-etc.)			(1-1,5-2-etc.)			(1-1,5-2-etc.)		
sièges uninominal	1	4	0	1	4	0	1	4	0	1	4	0
%votes	37,6	53	3,75	37,6	53	3,75	37,6	53	3,75	37,6	53	3,75
sièges totaux	4	6	0	4	6	0	4	6	0	4	6	0
sièges (totaux - uninom)	3	2	0	3	2	0	3	2	0	3	2	0
% sièges	40	60	0	40	60	0	40	60	0	40	60	0
écart	2,4	6,99	-3,75	2,4	6,99	-3,7	2,4	6,99	-3,7	2,4	6,99	-3,7

Montréal Sud 1989

mode de scrutin diviseurs proportionnelle	Uninominal			Proportionnel (1-2-3-etc.)			Proportionnel (1-3-5-etc.)			Proportionnel (1-1,5-2-etc.)		
	PQ	PLQ	PÉ/EP	PQ	PLQ	PÉ/EP	PQ	PLQ	PÉ/EP	PQ	PLQ	PÉ/EP
sièges	3	1	0	3	1	0	2	2	0	3	1	0
% votes	52,5	33,6	5,1	52,5	33,6	5,06	52,5	33,6	5,06	52,5	33,6	5,06
% sièges	75	25	0	75	25	0	50	50	0	75	25	0
écart	22,5	-8,6	-5,1	22,5	-8,6	-5,1	-2,5	16,4	-5,1	22,5	-8,6	-5,1

mode de scrutin diviseurs proportionnelle	Mixte 50-50 (1-2-3-etc.)			Mixte 50-50 (1-1,5-2-etc.)			Mixte 60-40 (1-2-3-etc.)			Mixte 60-40 (1-3-5-etc.)			Mixte 60-40 (1-1,5-2-etc.)		
	PQ	PLQ	PÉ/EP	PQ	PLQ	PÉ/EP	PQ	PLQ	PÉ/EP	PQ	PLQ	PÉ/EP	PQ	PLQ	PÉ/EP
sièges uninominal	3	1	0	3	1	0	3	1	0	3	1	0	3	1	0
sièges proportionnels	3	1	0	2	2	0	3	1	0	2	1	0	2	1	0
sièges totaux	6	2	0	5	3	0	6	2	0	5	2	0	5	2	0
% votes	52,5	33,6	5,06	52,5	33,6	5,06	52,5	33,6	5,06	52,5	33,6	5,06	52,5	33,6	5,06
% sièges	75	25	0	62,5	37,5	0	75	25	0	71,4	28,6	0	71,4	28,6	0
écart	22,5	-8,6	-5,06	9,95	3,95	-5,1	22,5	-8,6	-5,1	18,9	-5	-5,1	18,9	-5	-5,1

mode de scrutin diviseurs proportionnelle	Mixte 70-30 (1-2-3-etc.)			Mixte 70-30 (1-3-5-etc.)			Mixte 70-30 (1-1,5-2-etc.)		
	PQ	PLQ	PÉ/EP	PQ	PLQ	PÉ/EP	PQ	PLQ	PÉ/EP
sièges uninominal	3	1	0	3	1	0	3	1	0
sièges proportionnels	1	1	0	1	1	0	1	1	0
sièges totaux	4	2	0	4	2	0	4	2	0
% votes	52,5	33,6	5,06	52,5	33,6	5,06	52,5	33,6	5,06
% sièges	66,7	33,3	0	66,7	33,3	0	66,7	33,3	0
écart	14,1	-0,2	-5,06	14,1	-0,2	-5,1	14,1	-0,2	-5,1

mode de scrutin diviseurs proportionnelle	Allemand (1-2-3-etc.)			Allemand (1-3-5-etc.)			Allemand (1-1,5-2-etc.)		
	PQ	PLQ	PÉ/EP	PQ	PLQ	PÉ/EP	PQ	PLQ	PÉ/EP
sièges uninominal	3	1	0	3	1	0	3	1	0
%votes	52,5	33,6	5,06	52,5	33,6	5,06	52,5	33,6	5,06
sièges totaux	5	3	0	5	3	0	5	3	0
sièges (totaux - uninom.)	2	2	0	2	2	0	2	2	0
% sièges	62,5	37,5	0	62,5	37,5	0	62,5	37,5	0
écart	9,95	3,95	-5,06	9,95	3,95	-5,1	9,95	3,95	-5,1

Abitibi-Témiscamingue 1989

mode de scrutin	Uninominal		Proportionnel (1-2-3-etc.)		Proportionnel (1-3-5-etc.)		Proportionnel (1-1,5-2-etc.)	
	PQ	PLQ	PQ	PLQ	PQ	PLQ	PQ	PLQ
diviseurs proportionnelle	2	1	2	1	2	1	2	1
sièges	53,9	46,1	53,9	46,1	53,9	46,1	53,9	46,1
% votes	66,7	33,3	66,7	33,3	66,7	33,3	66,7	33,3
écart	12,8	-13	12,8	-13	12,8	-13	12,8	-13
mode de scrutin	Mixte 50-50		Mixte 50-50		Mixte 50-50		Mixte 60-40	
diviseurs proportionnelle	(1-2-3-etc.)		(1-3-5-etc.)		(1-1,5-2-etc.)		(1-2-3-etc.)	
sièges uninominal	2	1	2	1	2	1	2	1
sièges proportionnels	2	1	2	1	2	1	2	1
sièges totaux	4	2	4	2	4	2	4	2
% votes	53,9	46,1	53,9	46,1	53,9	46,1	53,9	46,1
% sièges	66,7	33,3	66,7	33,3	66,7	33,3	60	40
écart	12,8	-13	12,8	-13	12,8	-13	6,1	-6,1
mode de scrutin	Mixte 70-30		Mixte 70-30		Mixte 70-30		Mixte 60-40	
diviseurs proportionnelle	(1-2-3-etc.)		(1-3-5-etc.)		(1-1,5-2-etc.)		(1-1,5-2-etc.)	
sièges uninominal	2	1	2	1	2	1	2	1
sièges proportionnels	1	0	1	0	1	0	1	1
sièges totaux	3	1	3	1	3	1	3	2
% votes	53,9	46,1	53,9	46,1	53,9	46,1	53,9	46,1
% sièges	75	25	75	25	75	25	60	40
écart	21,1	-21	21,1	-21	21,1	-21	6,1	-6,1
mode de scrutin	Allemand		Allemand		Allemand		Allemand	
diviseurs proportionnelle	(1-2-3-etc.)		(1-3-5-etc.)		(1-1,5-2-etc.)		(1-1,5-2-etc.)	
sièges uninominal	3	0	3	0	3	0	3	0
%votes	53,9	46,1	53,9	46,1	53,9	46,1	53,9	46,1
sièges totaux	3	3	3	3	3	3	3	3
sièges (totaux - uninom.)	0	3	0	3	0	3	0	3
% sièges	50	50	50	50	50	50	50	50
écart	-3,9	3,9	-3,9	3,9	-3,9	3,9	-3,9	3,9

Côte Nord - Nord du Québec 1989

mode de scrutin diviseurs proportionnelle	Uninominal			Proportionnel (1-2-3-etc.)			Proportionnel (1-3-5-etc.)			Proportionnel (1-1,5-2-etc.)		
	PQ	PLQ	PVQ	PQ	PLQ	PVQ	PQ	PLQ	PVQ	PQ	PLQ	PVQ
sièges	2	2	0	2	2	0	2	2	0	2	2	0
% votes	46,6	48,4	4,1	46,6	48,4	4,1	46,6	48,4	4,1	46,6	48,4	4,12
% sièges	50	50	0	50	50	0	50	50	0	50	50	0
écart	3,4	1,6	-4,1	3,39	1,58	-4,1	3,4	1,6	-4,1	3,39	1,58	-4,1
mode de scrutin diviseurs proportionnelle	Mixte 50-50 (1-2-3-etc.)			Mixte 50-50 (1-3-5-etc.)			Mixte 50-50 (1-1,5-2-etc.)			Mixte 60-40 (1-2-3-etc.)		
sièges uninominal	2	2	0	2	2	0	2	2	0	2	2	0
sièges proportionnels	2,0	2,0	0,0	2	2	0	2	2	0	1	2	0
sièges totaux	4	4	0	4	4	0	4	4	0	3	4	0
% votes	46,6	48,4	4,1	46,6	48,4	4,12	46,6	48,4	4,12	46,6	48,4	4,12
% sièges	50	50	0	50	50	0	50	50	0	42,9	57,1	0
écart	3,39	1,58	-4,12	3,39	1,58	-4,1	3,39	1,58	-4,1	-3,8	8,72	-4,1
mode de scrutin diviseurs proportionnelle	Mixte 70-30			Mixte 70-30 (1-3-5-etc.)			Mixte 70-30 (1-1,5-2-etc.)			Mixte 60-40 (1-1,5-2-etc.)		
sièges uninominal	2	2	0	2	2	0	2	2	0	2	2	0
sièges proportionnels	1	1	0	1	1	0	1	1	0	1	2	0
sièges totaux	3	3	0	3	3	0	3	3	0	3	4	0
% votes	46,6	48,4	4,12	46,6	48,4	4,12	46,6	48,4	4,12	46,6	48,4	4,12
% sièges	50	50	0	50	50	0	50	50	0	42,9	57,1	0
écart	3,39	1,58	-4,12	3,39	1,58	-4,1	3,39	1,58	-4,1	-3,8	8,72	-4,1
mode de scrutin diviseurs proportionnelle	Allemand (1-2-3-etc.)			Allemand (1-3-5-etc.)			Allemand (1-1,5-2-etc.)			Allemand (1-1,5-2-etc.)		
sièges uninominal	2	2	0	2	2	0	2	2	0	2	2	0
% votes	46,6	48,4	4,12	46,6	48,4	4,12	46,6	48,4	4,12	46,6	48,4	4,12
sièges totaux	4	4	0	4	4	0	4	4	0	4	4	0
sièges (totaux - uninom.)	2	2	0	2	2	0	2	2	0	2	2	0
% sièges	50	50	0	50	50	0	50	50	0	50	50	0
écart	3,39	1,58	-4,12	3,39	1,58	-4,1	3,39	1,58	-4,1	3,39	1,58	-4,1

Chaudière-Appalaches 1989

mode de scrutin	Uninominal			Proportionnel (1-2-3-etc.)			Proportionnel (1-3-5-etc.)			Proportionnel (1-1,5-2-etc.)		
	PQ	PLQ	PVQ	PQ	PLQ	PVQ	PQ	PLQ	PVQ	PQ	PLQ	PVQ
diviseurs proportionnelle	0	6	0	2	4	0	2	4	0	2	4	0
sièges	33,3	60,9	4,2	33,3	60,9	4,2	33,3	60,9	4,2	33,3	60,9	4,2
% votes	0	100	0	33,3	66,7	0	33,3	66,7	0	33,3	66,7	0
% sièges	-33,3	39,1	-4,2	0,03	5,8	-4,2	0,03	5,8	-4,2	0,03	5,8	-4,2
écart												
mode de scrutin	Mixte 50-50			Mixte 50-50			Mixte 50-50			Mixte 60-40		
diviseurs proportionnelle	(1-2-3-etc.)			(1-3-5-etc.)			(1-1,5-2-etc.)			(1-2-3-etc.)		
sièges uninominal	PQ	PLQ	PVQ	PQ	PLQ	PVQ	PQ	PLQ	PVQ	PQ	PLQ	PVQ
sièges proportionnels	0	6	0	0	6	0	0	6	0	0	6	0
sièges totaux	2	4	0	2	4	0	2	4	0	1	3	0
% votes	2	10	0	2	10	0	2	10	0	1	9	0
% sièges	33,3	60,9	4,2	33,3	60,9	4,2	33,3	60,9	4,2	33,3	60,9	4,2
écart	16,7	83,3	0	16,7	83,3	0	16,7	83,3	0	10	90	0
	-17	22,5	-4,2	-17	22,5	-4,2	-17	22,5	-4,2	-23	29,1	-4,2
mode de scrutin	Mixte 70-30			Mixte 70-30			Mixte 70-30			Mixte 60-40		
diviseurs proportionnelle	(1-2-3-etc.)			(1-3-5-etc.)			(1-1,5-2-etc.)			(1-1,5-2-etc.)		
sièges uninominal	PQ	PLQ	PVQ	PQ	PLQ	PVQ	PQ	PLQ	PVQ	PQ	PLQ	PVQ
sièges proportionnels	0	6	0	0	6	0	0	6	0	0	6	0
sièges totaux	1	2	0	1	2	0	1	2	0	1	3	0
% votes	1	8	0	1	8	0	1	8	0	1	9	0
% sièges	33,3	60,9	4,2	33,3	60,9	4,2	33,3	60,9	4,2	33,3	60,9	4,2
écart	11,1	88,9	0	11,1	88,9	0	11,1	88,9	0	10	90	0
	-22	28	-4,2	-22	28	-4,2	-22	28	-4,2	-23	29,1	-4,2
mode de scrutin	Allemand			Allemand			Allemand			Allemand		
diviseurs proportionnelle	(1-2-3-etc.)			(1-3-5-etc.)			(1-1,5-2-etc.)			(1-1,5-2-etc.)		
sièges uninominal	PQ	PLQ	PVQ	PQ	PLQ	PVQ	PQ	PLQ	PVQ	PQ	PLQ	PVQ
% votes	0	6	0	0	6	0	0	6	0	0	6	0
sièges totaux	33,3	60,9	4,2	33,3	60,9	4,2	33,3	60,9	4,2	33,3	60,9	4,2
sièges (totaux - uninom.)	5	7	0	4	7	1	4	8	0	4	8	0
% sièges	5	1	0	4	1	1	4	2	0	4	2	0
écart	41,7	58,3	0	33,3	58,3	8,33	33,3	66,7	0	33,3	66,7	0
	8,37	-2,5	-4,2	0,03	-2,5	4,14	0,03	5,8	-4,2	0,03	5,8	-4,2

Laval 1989

mode de scrutin	Uninominal		Proportionnel (1-2-3-etc.)		Proportionnel (1-3-5-etc.)		Proportionnel (1-1,5-2-etc.)			
	PQ	PLQ	PÉ/EP	PQ	PLQ	PÉ/EP	PQ	PLQ	PÉ/EP	
diviseurs proportionnelle	0	5	0	2	3	0	2	3	0	
sièges	40,5	52,2	3,7	40,5	52,2	3,74	40,5	52,2	3,74	
% votes	0	100	0	40	60	0	40	60	0	
% sièges	-40,5	47,8	-3,7	-0,5	7,8	-3,7	-0,5	7,83	-3,7	
écart										
mode de scrutin	Mixte 50-50		Mixte 50-50		Mixte 50-50		Mixte 60-40		Mixte 60-40	
diviseurs proportionnelle	(1-2-3-etc.)		(1-3-5-etc.)		(1-1,5-2-etc.)		(1-2-3-etc.)		(1-3-5-etc.)	
sièges uninominal	0	5	0	0	5	0	0	5	0	0
sièges proportionnels	2	3	0	2	3	0	1	2	0	1
sièges totaux	2	8	0	2	8	0	1	7	0	1
% votes	40,5	52,2	3,74	40,5	52,2	3,74	40,5	52,2	3,74	40,5
% sièges	20	80	0	20	80	0	12,5	87,5	0	12,5
écart	-21	27,8	-3,74	-21	27,8	-3,7	-28	35,3	-3,7	-28
mode de scrutin	Mixte 70-30		Mixte 70-30		Mixte 70-30		Mixte 60-40		Mixte 60-40	
diviseurs proportionnelle	(1-2-3-etc.)		(1-3-5-etc.)		(1-1,5-2-etc.)		(1-1,5-2-etc.)		(1-1,5-2-etc.)	
sièges uninominal	0	5	0	0	5	0	0	5	0	0
sièges proportionnels	1	1	0	1	1	0	1	2	0	1
sièges totaux	1	6	0	1	6	0	1	7	0	1
% votes	40,5	52,2	3,74	40,5	52,2	3,74	40,5	52,2	3,74	40,5
% sièges	14,3	85,7	0	14,3	85,7	0	12,5	87,5	0	12,5
écart	-26	33,5	-3,74	-26	33,5	-3,7	-28	35,3	-3,7	-28

mode de scrutin	Allemand		Allemand		Allemand	
	PQ	PLQ	PÉ/EP	PQ	PLQ	PÉ/EP
diviseurs proportionnelle	0	5	0	0	5	0
sièges	40,5	52,2	3,74	40,5	52,2	3,74
% votes	4	6	0	4	6	0
sièges (totaux - uninom.)	4	1	0	4	1	0
% sièges	40	60	0	40	60	0
écart	-0,5	7,83	-3,74	-0,5	7,83	-3,7

Centre du Québec 1989

mode de scrutin
diviseurs proportionnelle

Uninominal		Proportionnel (1-2-3-etc.)		Proportionnel (1-3-5-etc.)		Proportionnel (1-1,5-2-etc.)		
PQ	PLQ	IND	PQ	PLQ	IND	PQ	PLQ	IND
1	3	0	2	2	0	2	2	0
39,3	56,0	1,55	39,3	56	1,55	39,3	56	1,55
25	75	0	50	50	0	50	50	0
-14,3	19,0	-1,5	10,7	-6	-1,5	10,7	-6	-1,5

mode de scrutin
diviseurs proportionnelle

Mixte 50-50 (1-2-3-etc.)		Mixte 50-50 (1-3-5-etc.)		Mixte 50-50 (1-1,5-2-etc.)		Mixte 60-40 (1-2-3-etc.)		Mixte 60-40 (1-3-5-etc.)		Mixte 60-40 (1-1,5-2-etc.)	
PQ	PLQ	IND	PQ	PLQ	IND	PQ	PLQ	IND	PQ	PLQ	IND
1	3	0	1	3	0	1	3	0	1	3	0
2	2	0	2	2	0	2	2	0	1	2	0
3	5	0	3	5	0	3	5	0	2	5	0
39,3	56	1,55	39,3	56	1,55	39,3	56	1,55	39,3	56	1,55
37,5	62,5	0	37,5	62,5	0	37,5	62,5	0	28,6	71,4	0
-1,8	6,45	-1,55	-1,8	6,45	-1,5	-1,8	6,45	-1,5	-11	15,4	-1,5

mode de scrutin
diviseurs proportionnelle

Mixte 70-30 (1-2-3-etc.)		Mixte 70-30 (1-3-5-etc.)		Mixte 70-30 (1-1,5-2-etc.)		Allemand (1-3-5-etc.)		Allemand (1-1,5-2-etc.)			
PQ	PLQ	IND	PQ	PLQ	IND	PQ	PLQ	IND	PQ	PLQ	IND
1	3	0	1	3	0	1	3	0	1	3	0
1	1	0	1	1	0	1	1	0	1	1	0
2	4	0	2	4	0	2	4	0	2	4	0
39,3	56	1,55	39,3	56	1,55	39,3	56	1,55	39,3	56	1,55
33,3	66,7	0	33,3	66,7	0	33,3	66,7	0	33,3	66,7	0
-6	10,6	-1,55	-6	10,6	-1,5	-6	10,6	-1,5	-6	10,6	-1,5

mode de scrutin
diviseurs proportionnelle

Allemand (1-2-3-etc.)		Allemand (1-3-5-etc.)		Allemand (1-1,5-2-etc.)	
PQ	PLQ	IND	PQ	PLQ	IND
1	3	0	1	3	0
39,3	56	1,55	39,3	56	1,55
3	5	0	3	5	0
2	2	0	2	2	0
37,5	62,5	0	37,5	62,5	0
-1,8	6,45	-1,55	-1,8	6,45	-1,5

Mixte 60-40
(1-1,5-2-etc.)

Mixte 60-40
(1-3-5-etc.)

Mixte 60-40
(1-2-3-etc.)

Mixte 50-50
(1-1,5-2-etc.)

Mixte 70-30
(1-3-5-etc.)

Mixte 70-30
(1-2-3-etc.)

Allemand
(1-3-5-etc.)

Allemand
(1-1,5-2-etc.)

Annexe III

**Résultats des simulations par circonscription régionale
pour l'élection de 1998**

Saguenay-Lac-St-Jean 1998

mode de scrutin diviseurs proportionnelle	Uninominal		Proportionnel (1-2-3-etc.)		Proportionnel (1-3-5-etc.)		Proportionnel (1-1,5-2-etc.)		Mixte 60-40 (1-1,5-2-etc.)		Mixte 60-40 (1-2-3-etc.)		Mixte 60-40 (1-3-5-etc.)		Mixte 60-40 (1-1,5-2-etc.)			
	PQ	PLQ	ADQ	PQ	PLQ	ADQ	PQ	PLQ	ADQ	PQ	PLQ	ADQ	PQ	PLQ	ADQ	PQ	PLQ	ADQ
sièges	5	0	0	4	1	0	3	1	1	4	1	0	5	0	0	5	0	0
% votes	61,5	24,2	10,7	61,5	24,2	10,7	61,5	24,2	10,7	61,5	24,2	10,7	61,5	24,2	10,7	61,5	24,2	10,7
% sièges	100	0	0	80	20	0	60	20	20	80	20	0	87,5	12,5	0	100	0	0
écart	38,5	-24,2	-10,7	18,5	-4,2	-10,7	-1,5	-4,2	9,3	18,5	-4,2	-10,7	26,0	-11,7	-10,7	38,5	-24	-11
mode de scrutin diviseurs proportionnelle	Mixte 50-50 (1-2-3-etc.)		Mixte 50-50 (1-3-5-etc.)		Mixte 50-50 (1-1,5-2-etc.)		Mixte 70-30 (1-1,5-2-etc.)		Mixte 70-30 (1-3-5-etc.)		Mixte 70-30 (1-1,5-2-etc.)		Allemand (1-3-5-etc.)		Allemand (1-2-3-etc.)		Allemand (1-1,5-2-etc.)	
sièges uninominal	5	0	0	5	0	0	5	0	0	5	0	0	5	0	0	5	0	0
sièges proportionnels	4	1	0	3	1	1	4	1	0	4	1	0	2	0	0	2	1	0
sièges totaux	9	1	0	8	1	1	9	1	0	9	1	0	7	0	0	7	1	0
% votes	61,5	24,2	10,7	61,5	24,2	10,7	61,5	24,2	10,7	61,5	24,2	10,7	61,5	24,2	10,7	61,5	24,2	10,7
% sièges	90	10	0	80	10	10	90	10	0	90	10	0	100	0	0	87,5	12,5	0
écart	28,5	-14,2	-10,7	18,5	-14,2	-0,7	28,5	-14	-11	28,5	-14	-11	38,5	-24	-11	38,5	-24	-11
mode de scrutin diviseurs proportionnelle	Mixte 70-30 (1-2-3-etc.)		Mixte 70-30 (1-3-5-etc.)		Mixte 70-30 (1-1,5-2-etc.)		Allemand (1-3-5-etc.)		Allemand (1-2-3-etc.)		Allemand (1-1,5-2-etc.)		Allemand (1-3-5-etc.)		Allemand (1-2-3-etc.)		Allemand (1-1,5-2-etc.)	
sièges uninominal	5	0	0	5	0	0	5	0	0	5	0	0	5	0	0	5	0	0
sièges proportionnels	2	0	0	1	1	0	1	1	0	2	0	0	6	1	0	6	1	0
sièges totaux	7	0	0	6	1	0	7	1	0	7	0	0	11	1	0	11	1	0
% votes	61,5	24,2	10,7	61,5	24,2	10,7	61,5	24,2	10,7	61,5	24,2	10,7	61,5	24,2	10,7	61,5	24,2	10,7
% sièges	100	0	0	85,7	14,3	0,0	100	0	0	100	0	0	85,7	14,3	0,0	85,7	14,3	0,0
écart	38,5	-24,2	-10,7	24,2	-9,9	-10,7	24,2	-9,9	-10,7	24,2	-9,9	-10,7	38,5	-24	-11	38,5	-24	-11
mode de scrutin diviseurs proportionnelle	Allemand (1-2-3-etc.)		Allemand (1-3-5-etc.)		Allemand (1-1,5-2-etc.)		Allemand (1-3-5-etc.)		Allemand (1-2-3-etc.)		Allemand (1-1,5-2-etc.)		Allemand (1-3-5-etc.)		Allemand (1-2-3-etc.)		Allemand (1-1,5-2-etc.)	
sièges uninominal	5	0	0	5	0	0	5	0	0	5	0	0	5	0	0	5	0	0
%votes	61,5	24,2	10,7	61,5	24,2	10,7	61,5	24,2	10,7	61,5	24,2	10,7	61,5	24,2	10,7	61,5	24,2	10,7
sièges totaux	7	2	1	6	3	1	8	2	0	8	2	0	8	2	0	8	2	0
sièges (totaux - uninom.)	2	2	1	1	3	1	3	2	0	3	2	0	3	2	0	3	2	0
% sièges	70	20	10	60	30	10	80	20	0	80	20	0	80	20	0	80	20	0
écart	8,5	-4,2	-0,7	-1,5	5,8	-0,7	18,5	-4,2	-11	18,5	-4,2	-11	18,5	-4,2	-11	18,5	-4,2	-11

Capitale Nationale 1998

mode de scrutin diviseurs proportionnelle	Uninominal			Proportionnel (1-2-3-etc.)			Proportionnel (1-3-5-etc.)			Proportionnel (1-1,5-2-etc.)		
	PQ	PLQ	ADQ	PQ	PLQ	ADQ	PQ	PLQ	ADQ	PQ	PLQ	ADQ
sièges	9	2	0	5	4	2	5	4	2	6	4	1
% votes	45,0	37,3	15,7	45	37,3	15,7	45	37,3	15,7	45	37,3	15,7
% sièges	81,8	18,2	0	45,5	36,4	18,2	45,5	36,4	18,2	54,5	36,4	9,09
écart	36,8	-19,1	-15,7	0,48	-0,9	2,5	0,48	-0,9	2,5	9,57	-0,9	-6,6
mode de scrutin	Mixte 50-50	Mixte 50-50	Mixte 50-50	Mixte 50-50	Mixte 50-50	Mixte 50-50	Mixte 50-50	Mixte 50-50	Mixte 50-50	Mixte 60-40	Mixte 60-40	Mixte 60-40
diviseurs proportionnelle	(1-2-3-etc.)	(1-3-5-etc.)	(1-1,5-2-etc.)	(1-2-3-etc.)	(1-3-5-etc.)	(1-1,5-2-etc.)	(1-2-3-etc.)	(1-3-5-etc.)	(1-1,5-2-etc.)	(1-2-3-etc.)	(1-3-5-etc.)	(1-1,5-2-etc.)
sièges uninominal	9	2	0	9	2	0	9	2	0	9	2	0
sièges proportionnels	5	4	2	5	4	2	6	4	1	3	3	1
sièges totaux	14	6	2	14	6	2	15	6	1	12	5	1
% votes	45	37,3	15,7	45	37,3	15,7	45	37,3	15,7	45	37,3	15,7
% sièges	63,6	27,3	9,09	63,6	27,3	9,09	68,2	27,3	4,55	66,7	27,8	5,56
écart	18,7	-10	-6,59	18,7	-10	-6,6	23,2	-10	-11	21,7	-9,5	-10
mode de scrutin	Mixte 70-30	Mixte 70-30	Mixte 70-30	Mixte 70-30	Mixte 70-30	Mixte 70-30	Mixte 70-30	Mixte 70-30	Mixte 70-30	Mixte 60-40	Mixte 60-40	Mixte 60-40
diviseurs proportionnelle	(1-2-3-etc.)	(1-3-5-etc.)	(1-1,5-2-etc.)	(1-2-3-etc.)	(1-3-5-etc.)	(1-1,5-2-etc.)	(1-2-3-etc.)	(1-3-5-etc.)	(1-1,5-2-etc.)	(1-2-3-etc.)	(1-3-5-etc.)	(1-1,5-2-etc.)
sièges uninominal	9	2	0	9	2	0	9	2	0	9	2	0
sièges proportionnels	2	2	1	2	2	1	3	2	0	3	3	1
sièges totaux	11	4	1	11	4	1	12	4	0	12	5	1
% votes	45	37,3	15,7	45	37,3	15,7	45	37,3	15,7	45	37,3	15,7
% sièges	68,8	25	6,25	68,8	25	6,25	75	25	0	66,7	27,8	5,56
écart	23,8	-12	-9,43	23,8	-12	-9,4	30	-12	-16	21,7	-9,5	-10
mode de scrutin	Allemand	Allemand	Allemand	Allemand	Allemand	Allemand	Allemand	Allemand	Allemand	Allemand	Allemand	Allemand
diviseurs proportionnelle	(1-2-3-etc.)	(1-3-5-etc.)	(1-1,5-2-etc.)	(1-2-3-etc.)	(1-3-5-etc.)	(1-1,5-2-etc.)	(1-2-3-etc.)	(1-3-5-etc.)	(1-1,5-2-etc.)	(1-2-3-etc.)	(1-3-5-etc.)	(1-1,5-2-etc.)
sièges uninominal	9	2	0	9	2	0	9	2	0	9	2	0
%votes	45	37,3	15,7	45	37,3	15,7	45	37,3	15,7	45	37,3	15,7
sièges totaux	10	9	3	10	8	4	11	8	3	11	8	3
sièges (taux - uninom.)	1	7	3	1	6	4	2	6	3	5	6	3
% sièges	45,5	40,9	13,6	45,5	36,4	18,2	50	36,4	13,6	50	36,4	13,6
écart	0,48	3,64	-2,05	0,48	-0,9	2,5	5,03	-0,9	-2	5,03	-0,9	-2

Mauricie 1998

mode de scrutin diviseurs proportionnelle	Uninominal			Proportionnel (1-2-3-etc.)			Proportionnel (1-3-5-etc.)			Proportionnel (1-1,5-2-etc.)		
	PQ	PLQ	ADQ	PQ	PLQ	ADQ	PQ	PLQ	ADQ	PQ	PLQ	ADQ
sièges	6	0	0	3	2	1	3	2	1	4	2	0
% votes	48,7	37,0	13,6	48,7	37,0	13,6	48,7	37,0	13,6	48,7	37,0	13,6
% sièges	100	0	0	50	33,3	16,7	50	33,3	16,7	66,7	33,3	0
écart	51,3	-37,0	-13,6	1,3	-3,7	3,07	1,3	-3,7	3,1	17,9	-3,7	-14
mode de scrutin diviseurs proportionnelle	Mixte 50-50			Mixte 50-50			Mixte 50-50			Mixte 60-40		
	(1-2-3-etc.)			(1-3-5-etc.)			(1-1,5-2-etc.)			(1-2-3-etc.)		
sièges uninominal	6	0	0	6	0	0	6	0	0	6	0	0
sièges proportionnels	3	2	1	3	2	1	4	2	0	2	2	0
sièges totaux	9	2	1	9	2	1	10	2	0	8	2	0
% votes	48,7	37,0	13,6	48,7	37,0	13,6	48,7	37,0	13,6	48,7	37,0	13,6
% sièges	75	16,7	8,3	75,0	16,7	8,3	83,3	16,7	0,0	80	20	0
écart	26,3	-20,4	-5,3	26,3	-20,4	-5,3	34,6	-20,4	-13,6	31,3	-17,0	-13,6
mode de scrutin diviseurs proportionnelle	Mixte 70-30			Mixte 70-30			Mixte 70-30			Mixte 60-40		
	(1-2-3-etc.)			(1-3-5-etc.)			(1-1,5-2-etc.)			(1-1,5-2-etc.)		
sièges uninominal	6	0	0	6	0	0	6	0	0	6	0	0
sièges proportionnels	2	1	0	2	1	0	2	1	0	2	2	0
sièges totaux	8	1	0	8	1	0	8	1	0	8	2	0
% votes	48,7	37,0	13,6	48,7	37,0	13,6	48,7	37,0	13,6	48,7	37,0	13,6
% sièges	88,9	11,1	0,0	88,9	11,1	0,0	88,9	11,1	0,0	80	20	0
écart	40,2	-25,9	-13,6	40,2	-25,9	-13,6	40,2	-25,9	-13,6	31,3	-17,0	-13,6
mode de scrutin diviseurs proportionnelle	Allemand			Allemand			Allemand			Allemand		
	(1-2-3-etc.)			(1-3-5-etc.)			(1-1,5-2-etc.)			(1-1,5-2-etc.)		
sièges uninominal	6	0	0	6	0	0	6	0	0	6	0	0
%votes	48,7	37	13,6	48,7	37	13,6	48,7	37	13,6	48,7	37	13,6
sièges totaux	6	5	1	6	4	2	6	5	1	6	5	1
sièges (totaux - uninom.)	0	5	1	0	4	2	0	5	1	0	5	1
% sièges	50	41,7	8,33	50	33,3	16,7	50	41,7	8,33	50	41,7	8,33
écart	1,28	4,64	-5,26	1,28	-3,7	3,07	1,28	4,64	-5,3	1,28	4,64	-5,3

Montréal Est 1998

mode de scrutin diviseurs proportionnelle	Uninominal			Proportionnel (1-2-3-etc.)			Proportionnel (1-3-5-etc.)			Proportionnel (1-1,5-2-etc.)								
	PQ	PLQ	ADQ	PQ	PLQ	ADQ	PQ	PLQ	ADQ	PQ	PLQ	ADQ						
sièges	2	2	0	2	2	0	2	2	0	2	2	0						
% votes	42,8	44,4	11,6	42,8	44,4	11,6	42,8	44,4	11,6	42,8	44,4	11,6						
% sièges	50	50	0	50	50	0	50	50	0	50	50	0						
écart	7,2	5,6	-11,6	7,23	5,56	-11,6	7,23	5,6	-11,6	7,2	5,56	-12						
mode de scrutin diviseurs proportionnelle	Mixte 50-50 (1-2-3-etc.)			Mixte 50-50 (1-3-5-etc.)			Mixte 50-50 (1-1,5-2-etc.)			Mixte 60-40 (1-2-3-etc.)			Mixte 60-40 (1-3-5-etc.)			Mixte 60-40 (1-1,5-2-etc.)		
sièges uninominal	2	2	0	2	2	0	2	2	0	2	2	0	2	2	0	2	2	0
sièges proportionnels	2	2	0	2	2	0	2	2	0	2	2	0	1	2	0	1	2	0
sièges totaux	4,0	4,0	0,0	4	4	0	4	4	0	4	4	0	3,0	4,0	0,0	3	4	0
% votes	42,8	44,4	11,6	42,8	44,4	11,6	42,8	44,4	11,6	42,8	44,4	11,6	42,8	44,4	11,6	42,8	44,4	11,6
% sièges	50,0	50,0	0,0	50	50	0	50	50	0	50	50	0	42,9	57,1	0	42,9	57,1	0
écart	7,23	5,56	-11,6	7,23	5,56	-12	7,23	5,56	-12	7,23	5,56	-12	0,08	12,7	-12	0,08	12,7	-12
mode de scrutin diviseurs proportionnelle	Mixte 70-30 (1-2-3-etc.)			Mixte 70-30 (1-3-5-etc.)			Mixte 70-30 (1-1,5-2-etc.)			Mixte 70-30 (1-2-3-etc.)			Mixte 70-30 (1-1,5-2-etc.)			Mixte 70-30 (1-3-5-etc.)		
sièges uninominal	2	2	0	2	2	0	2	2	0	2	2	0	2	2	0	2	2	0
sièges proportionnels	1	1	0	1	1	0	1	1	0	1	1	0	1	1	0	1	1	0
sièges totaux	3,0	3,0	0,0	3	3	0	3	3	0	3	3	0	3,0	3,0	0,0	3	3	0
% votes	42,8	44,4	11,6	42,8	44,4	11,6	42,8	44,4	11,6	42,8	44,4	11,6	42,8	44,4	11,6	42,8	44,4	11,6
% sièges	50,0	50,0	0,0	50	50	0	50	50	0	50	50	0	50	50	0	50	50	0
écart	7,23	5,56	-11,6	7,23	5,56	-12	7,23	5,56	-12	7,23	5,56	-12	7,23	5,56	-12	7,23	5,56	-12
mode de scrutin diviseurs proportionnelle	Allemand (1-2-3-etc.)			Allemand (1-3-5-etc.)			Allemand (1-1,5-2-etc.)			Allemand (1-2-3-etc.)			Allemand (1-1,5-2-etc.)			Allemand (1-3-5-etc.)		
sièges uninominal	2	2	0	2	2	0	2	2	0	2	2	0	2	2	0	2	2	0
%votes	42,8	44,4	11,6	42,8	44,4	11,6	42,8	44,4	11,6	42,8	44,4	11,6	42,8	44,4	11,6	42,8	44,4	11,6
sièges totaux	3	4	1	3	4	1	4	4	0	4	4	0	4	4	0	4	4	0
sièges (totaux - uninom.)	1	2	1	1	2	1	2	2	0	2	2	0	2	2	0	2	2	0
% sièges	37,5	50,0	12,5	37,5	50,0	12,5	50,0	50,0	0,0	50,0	50,0	0,0	50,0	50,0	0,0	50,0	50,0	0,0
écart	-5,3	5,6	0,9	-5,3	5,6	0,9	7,2	5,6	-11,6	7,2	5,6	-11,6	7,2	5,6	-11,6	7,2	5,6	-11,6

Montréal Nord 1998

mode de scrutin diviseurs proportionnelle	Uninominal			Proportionnel (1-2-3-etc.)			Proportionnel (1-3-5-etc.)			Proportionnel (1-1,5-2-etc.)		
	PQ	PLQ	ADQ	PQ	PLQ	ADQ	PQ	PLQ	ADQ	PQ	PLQ	ADQ
sièges	3	6	0	3	5	1	3	5	1	3	6	0
% votes	32,1	55	9,82	32,1	55	9,82	32,1	55	9,82	32,1	55	9,82
% sièges	33,3	66,7	0	33,3	55,6	11,1	33,3	55,6	11,1	33,3	66,7	0
écart	1,3	11,7	-9,82	1,28	0,55	1,29	1,28	0,55	1,29	1,28	11,7	-9,8
mode de scrutin	Mixte 50-50			Mixte 50-50			Mixte 50-50			Mixte 60-40		
diviseurs proportionnelle	(1-2-3-etc.)			(1-3-5-etc.)			(1-1,5-2-etc.)			(1-2-3-etc.)		
sièges uninominal	3	6	0	3	6	0	3	6	0	3	6	0
sièges proportionnels	3	5	1	3	5	1	3	6	0	2	3	1
sièges totaux	6	11	1	6	11	1	6	12	0	5	9	1
% votes	32,1	55	9,82	32,1	55	9,82	32,1	55	9,82	32,1	55	9,82
% sièges	33,3	61,1	5,56	33,3	61,1	5,56	33,3	66,7	0	33,3	66,7	0
écart	1,28	6,11	-4,26	1,28	6,11	-4,3	1,28	11,7	-9,8	1,28	11,7	-9,8

mode de scrutin diviseurs proportionnelle

sièges uninominal sièges proportionnels sièges totaux % votes % sièges écart	Mixte 70-30			Mixte 70-30			Mixte 70-30					
	(1-2-3-etc.)	PQ	PLQ	ADQ	(1-3-5-etc.)	PQ	PLQ	ADQ	(1-1,5-2-etc.)	PQ	PLQ	ADQ
sièges uninominal	3	6	0	3	6	0	3	6	0	3	6	0
sièges proportionnels	1	3	0	1	3	0	1	3	0	1	3	0
sièges totaux	4	9	0	4	9	0	4	9	0	4	9	0
% votes	32,1	55	9,82	32,1	55	9,82	32,1	55	9,82	32,1	55	9,82
% sièges	30,8	69,2	0	30,8	69,2	0	30,8	69,2	0	30,8	69,2	0
écart	-1,3	14,2	-9,82	-1,3	14,2	-9,8	-1,3	14,2	-9,8	-1,3	14,2	-9,8

mode de scrutin diviseurs proportionnelle

sièges uninominal %votes sièges totaux sièges (totaux - uninom.) % sièges écart	Allemand			Allemand			Allemand					
	(1-2-3-etc.)	PQ	PLQ	ADQ	(1-3-5-etc.)	PQ	PLQ	ADQ	(1-1,5-2-etc.)	PQ	PLQ	ADQ
sièges uninominal	3	6	0	3	6	0	3	6	0	3	6	0
%votes	32,1	55	9,82	32,1	55	9,82	32,1	55	9,82	32,1	55	9,82
sièges totaux	6	11	1	6	10	2	6	11	1	6	11	1
sièges (totaux - uninom.)	3	5	1	3	4	2	3	5	1	3	5	1
% sièges	33,3	61,1	5,56	33,3	55,6	11,1	33,3	61,1	5,56	33,3	61,1	5,56
écart	1,28	6,11	-4,26	1,28	0,55	1,29	1,28	6,11	-4,3	1,28	6,11	-4,3

Montréal Ouest 1998

mode de scrutin diviseurs proportionnelle	Uninominal			Proportionnel (1-2-3-etc.)			Proportionnel (1-3-5-etc.)			Proportionnel (1-1,5-2-etc.)		
	PQ	PLQ	ADQ	PQ	PLQ	ADQ	PQ	PLQ	ADQ	PQ	PLQ	ADQ
sièges	0	12	0	2	10	0	2	9	1	1	11	0
% votes	16,3	76	4,5	16,3	76	4,5	16,3	76	4,5	16,3	76	4,5
% sièges	0	100	0	16,7	83,3	0	16,7	75	8,33	8,33	91,7	0
écart	-16,3	24,0	-4,5	0,4	7,34	-4,5	0,4	-1	3,83	-7,9	15,7	-4,5

mode de scrutin diviseurs proportionnelle	Mixte 50-50 (1-2-3-etc.)			Mixte 50-50 (1-1,5-2-etc.)			Mixte 60-40 (1-2-3-etc.)			Mixte 60-40 (1-3-5-etc.)			Mixte 60-40 (1-1,5-2-etc.)		
	PQ	PLQ	ADQ	PQ	PLQ	ADQ	PQ	PLQ	ADQ	PQ	PLQ	ADQ	PQ	PLQ	ADQ
sièges uninominal	0	12	0	0	12	0	0	12	0	0	12	0	0	12	0
sièges proportionnels	2	10	0	2	9	1	1	11	0	1	7	0	0	8	0
sièges totaux	2	22	0	2	21	1	1	23	0	1	19	0	1	20	0
% votes	16,3	76	4,5	16,3	76	4,5	16,3	76	4,5	16,3	76	4,5	16,3	76	4,5
% sièges	8,33	91,7	0	8,33	87,5	4,17	4,17	95,8	0	5	95	0	5	95	0
écart	-7,9	15,7	-4,5	-7,9	11,5	-0,3	-12	19,8	-4,5	-11	19	-4,5	-11	19	-4,5

mode de scrutin diviseurs proportionnelle	Mixte 70-30 (1-2-3-etc.)			Mixte 70-30 (1-3-5-etc.)			Mixte 70-30 (1-1,5-2-etc.)		
	PQ	PLQ	ADQ	PQ	PLQ	ADQ	PQ	PLQ	ADQ
sièges uninominal	0	12	0	0	12	0	0	12	0
sièges proportionnels	1	4	0	1	4	0	0	5	0
sièges totaux	1	16	0	1	16	0	0	17	0
% votes	16,3	76	4,5	16,3	76	4,5	16,3	76	4,5
% sièges	5,88	94,1	0	5,88	94,1	0	0	100	0
écart	-10	18,1	-4,5	-10	18,1	-4,5	-16	24	-4,5

mode de scrutin diviseurs proportionnelle	Allemand (1-2-3-etc.)			Allemand (1-3-5-etc.)			Allemand (1-1,5-2-etc.)		
	PQ	PLQ	ADQ	PQ	PLQ	ADQ	PQ	PLQ	ADQ
sièges uninominal	0	12	0	0	12	0	0	12	0
% votes	16,3	76	4,5	16,3	76	4,5	16,3	76	4,5
sièges totaux	4	19	1	4	18	1	3	21	0
sièges (totaux - uninom.)	4	7	1	4	6	1	3	9	0
% sièges	16,7	79,2	4,17	16,7	75	4,17	12,5	87,5	0
écart	0,4	3,18	-0,33	0,4	-1	-0,3	-3,8	11,5	-4,5

Montréal Sud 1998

mode de scrutin diviseurs proportionnelle	Uninominal		Proportionnel (1-2-3-etc.)		Proportionnel (1-3-5-etc.)		Proportionnel (1-1,5-2-etc.)	
	PQ	PLQ ADQ	PQ	PLQ ADQ	PQ	PLQ ADQ	PQ	PLQ ADQ
sièges	3	2 0	3	2 0	3	2 0	3	2 0
% votes	48,1	38,1 9,6	48,1	38,1 9,62	48,1	38,1 9,62	48,1	38,1 9,62
% sièges	60	40 0	60	40 0	60	40 0	60	40 0
écart	11,9	1,9 -9,6	11,9	1,9 -9,6	11,9	1,94 -9,6	11,9	1,94 -9,6
mode de scrutin	Mixte 50-50		Mixte 50-50		Mixte 50-50		Mixte 60-40	
diviseurs proportionnelle	(1-2-3-etc.)		(1-3-5-etc.)		(1-1,5-2-etc.)		(1-2-3-etc.)	
sièges uninominal	3	2 0	3	2 0	3	2 0	3	2 0
sièges proportionnels	3	2 0	3	2 0	3	2 0	2	1 0
sièges totaux	6	4 0	6	4 0	6	4 0	5	3 0
% votes	48,1	38,1 9,62	48,1	38,1 9,62	48,1	38,1 9,62	48,1	38,1 9,62
% sièges	60	40 0	60	40 0	60	40 0	62,5	37,5 0
écart	11,9	1,94 -9,62	11,9	1,94 -9,6	11,9	1,94 -9,6	14,4	-0,6 -9,6
mode de scrutin	Mixte 70-30		Mixte 70-30		Mixte 70-30		Mixte 60-40	
diviseurs proportionnelle	(1-2-3-etc.)		(1-3-5-etc.)		(1-1,5-2-etc.)		(1-3-5-etc.)	
sièges uninominal	3	2 0	3	2 0	3	2 0	3	2 0
sièges proportionnels	1	1 0	1	1 0	1	1 0	2	1 0
sièges totaux	4	3 0	4	3 0	4	3 0	5	3 0
% votes	48,1	38,1 9,62	48,1	38,1 9,62	48,1	38,1 9,62	48,1	38,1 9,62
% sièges	57,1	42,9 0	57,1	42,9 0	57,1	42,9 0	62,5	37,5 0
écart	9,03	4,8 -9,62	9,03	4,8 -9,6	9,03	4,8 -9,6	14,4	-0,6 -9,6
mode de scrutin	Allemand		Allemand		Allemand		Allemand	
diviseurs proportionnelle	(1-2-3-etc.)		(1-3-5-etc.)		(1-1,5-2-etc.)		(1-1,5-2-etc.)	
sièges uninominal	3	2 0	3	2 0	3	2 0	3	2 0
%votes	48,1	38,1 9,62	48,1	38,1 9,62	48,1	38,1 9,62	48,1	38,1 9,62
sièges totaux	5	4 1	5	4 1	6	4 0	6	4 0
sièges (total - uninom.)	2	2 1	2	2 1	3	2 0	3	2 0
% sièges	50	40 10	50	40 10	60	40 0	60	40 0
écart	1,88	1,94 0,38	1,88	1,94 0,38	11,9	1,94 -9,6	11,9	1,94 -9,6

Outaouais 1998

mode de scrutin diviseurs proportionnelle	Uninominal		Proportionnel (1-2-3-etc.)		Proportionnel (1-3-5-etc.)		Proportionnel (1-1,5-2-etc.)	
	PQ	PLQ ADQ	PQ	PLQ ADQ	PQ	PLQ ADQ	PQ	PLQ ADQ
sièges	0	5	1	4	2	3	1	4
% votes	29,3	61,8	29,3	61,8	29,3	61,8	29,3	61,8
% sièges	0	100	20	80	40	60	20	80
écart	-29,3	38,2	-9,3	18,2	-6,3	10,7	-1,8	-6,3
mode de scrutin diviseurs proportionnelle	Mixte 50-50 (1-2-3-etc.)	Mixte 50-50 (1-3-5-etc.)	Mixte 50-50 (1-1,5-2-etc.)	Mixte 50-50 (1-2-3-etc.)	Mixte 50-50 (1-1,5-2-etc.)	Mixte 60-40 (1-2-3-etc.)	Mixte 60-40 (1-3-5-etc.)	Mixte 60-40 (1-1,5-2-etc.)
sièges uninominal	0	5	0	5	0	5	0	5
sièges proportionnels	1	4	2	3	1	4	1	2
sièges totaux	1,0	9,0	2	8	1	9	1,0	7,0
% votes	29,3	61,8	29,3	61,8	29,3	61,8	29,3	61,8
% sièges	10	90	20	80	10	90	12,5	87,5
écart	-19	28,2	-9,3	18,2	-6,3	-19	28,2	-6,3
mode de scrutin diviseurs proportionnelle	Mixte 70-30 (1-2-3-etc.)	Mixte 70-30 (1-3-5-etc.)	Mixte 70-30 (1-1,5-2-etc.)	Mixte 70-30 (1-2-3-etc.)	Mixte 70-30 (1-1,5-2-etc.)	Mixte 60-40 (1-2-3-etc.)	Mixte 60-40 (1-3-5-etc.)	Mixte 60-40 (1-1,5-2-etc.)
sièges uninominal	0	5	0	5	0	5	0	5
sièges proportionnels	0	2	1	1	0	2	0	0
sièges totaux	0	7	1	6	0	7	0	0
% votes	29,3	61,8	29,3	61,8	29,3	61,8	29,3	61,8
% sièges	0	100	14,3	85,7	0	100	0	100
écart	-29	38,2	-15	23,9	-6,3	-29	38,2	-6,3
mode de scrutin diviseurs proportionnelle	Allemand (1-2-3-etc.)	Allemand (1-3-5-etc.)	Allemand (1-1,5-2-etc.)	Allemand (1-2-3-etc.)	Allemand (1-1,5-2-etc.)	Allemand (1-2-3-etc.)	Allemand (1-3-5-etc.)	Allemand (1-1,5-2-etc.)
sièges uninominal	0	5	0	5	0	5	0	5
%votes	29,3	61,8	29,3	61,8	29,3	61,8	29,3	61,8
sièges totaux	3	7	3	6	3	7	3	7
sièges (totaux - uninom.)	3	2	3	1	3	2	3	2
% sièges	30	70	30	60	30	70	30	70
écart	0,66	8,22	-6,26	0,66	-1,8	3,74	0,66	8,22

Abitibi-Témiscamingue 1998

mode de scrutin diviseurs proportionnelle	Uninominal			Proportionnel (1-2-3-etc.)			Proportionnel (1-3-5-etc.)			Proportionnel (1-1,5-2-etc.)		
	PQ	PLQ	ADQ	PQ	PLQ	ADQ	PQ	PLQ	ADQ	PQ	PLQ	ADQ
sièges	3	0	0	2	1	0	2	1	0	2	1	0
% votes	52,9	35,3	10,4	52,9	35,3	10,4	52,9	35,3	10,4	52,9	35,3	10,4
% sièges	100	0	0	66,7	33,3	0	66,7	33,3	0	66,7	33,3	0
écart	47,1	-35,3	-10,4	13,8	-2,0	-10	13,8	-2	-10	13,8	-2,0	-10
mode de scrutin	Mixte 50-50			Mixte 50-50			Mixte 50-50			Mixte 60-40		
diviseurs proportionnelle	(1-2-3-etc.)			(1-3-5-etc.)			(1-1,5-2-etc.)			(1-2-3-etc.)		
sièges uninominal	3	0	0	3	0	0	3	0	0	3	0	0
sièges proportionnels	2	1	0	2	1	0	2	1	0	1	1	0
sièges totaux	5	1	0	5	1	0	5	1	0	4	1	0
% votes	52,9	35,3	10,4	52,9	35,3	10,4	52,9	35,3	10,4	52,9	35,3	10,4
% sièges	83,3	16,7	0	83,3	16,7	0	83,3	16,7	0	80	20	0
écart	30,5	-19	-10,4	30,5	-19	-10	30,5	-19	-10	27,1	-15	-10
mode de scrutin	Mixte 70-30			Mixte 70-30			Mixte 70-30			Mixte 60-40		
diviseurs proportionnelle	(1-2-3-etc.)			(1-3-5-etc.)			(1-1,5-2-etc.)			(1-1,5-2-etc.)		
sièges uninominal	3	0	0	3	0	0	3	0	0	3	0	0
sièges proportionnels	1	0	0	1	0	0	1	0	0	1	1	0
sièges totaux	4	0	0	4	0	0	4	0	0	4	1	0
% votes	52,9	35,3	10,4	52,9	35,3	10,4	52,9	35,3	10,4	52,9	35,3	10,4
% sièges	100	0	0	100	0	0	100	0	0	80	20	0
écart	47,1	-35	-10,4	47,1	-35	-10	47,1	-35	-10	27,1	-15	-10
mode de scrutin	Allemand			Allemand			Allemand			Allemand		
diviseurs proportionnelle	(1-2-3-etc.)			(1-3-5-etc.)			(1-1,5-2-etc.)			(1-1,5-2-etc.)		
sièges uninominal	3	0	0	3	0	0	3	0	0	3	0	0
%votes	52,9	35,3	10,4	52,9	35,3	10,4	52,9	35,3	10,4	52,9	35,3	10,4
sièges totaux	4	2	0	3	2	1	4	2	0	4	2	0
sièges (totaux - uninom.)	1	2	0	0	2	1	1	2	0	1	2	0
% sièges	66,7	33,3	0	50	33,3	16,7	66,7	33,3	0	66,7	33,3	0
écart	13,8	-2,0	-10,4	-2,9	-2,0	6,2	13,8	-2	-10	13,8	-2	-10

Côte Nord - Nord du Québec 1998

mode de scrutin diviseurs proportionnelle	Uninominal		Proportionnel (1-2-3-etc.)		Proportionnel (1-3-5-etc.)		Proportionnel (1-1,5-2-etc.)	
	PQ	PLQ ADQ	PQ	PLQ ADQ	PQ	PLQ ADQ	PQ	PLQ ADQ
sièges	4	0	3	1	3	1	3	1
% votes	57,8	30,9	57,8	30,9	57,8	30,9	57,8	30,9
% sièges	100	0	75	25	75	25	75	25
écart	42,2	-30,9	-10,7	17,2	-5,9	-11	17,2	-5,9
mode de scrutin diviseurs proportionnelle	Mixte 50-50 (1-2-3-etc.)		Mixte 50-50 (1-3-5-etc.)		Mixte 50-50 (1-1,5-2-etc.)		Mixte 60-40 (1-2-3-etc.)	
sièges uninominal	4	0	4	0	4	0	4	0
sièges proportionnels	3	1	3	1	3	1	2	1
sièges totaux	7,0	1,0	7	1	7	1	6,0	1,0
% votes	57,8	30,9	57,8	30,9	57,8	30,9	57,8	30,9
% sièges	87,5	12,5	87,5	12,5	87,5	12,5	85,7	14,3
écart	29,7	-18	-10,7	29,7	-18	-11	27,9	-17
mode de scrutin diviseurs proportionnelle	Mixte 70-30 (1-2-3-etc.)		Mixte 70-30 (1-3-5-etc.)		Mixte 70-30 (1-1,5-2-etc.)		Mixte 60-40 (1-3-5-etc.)	
sièges uninominal	4	0	4	0	4	0	4	0
sièges proportionnels	1	1	1	1	1	1	2	1
sièges totaux	5,0	1,0	5	1	5	1	6	1
% votes	57,8	30,9	57,8	30,9	57,8	30,9	57,8	30,9
% sièges	83,3	16,7	83,3	16,7	83,3	16,7	85,7	14,3
écart	25,5	-14	-10,7	25,5	-14	-11	27,9	-17
mode de scrutin diviseurs proportionnelle	Allemand (1-2-3-etc.)		Allemand (1-3-5-etc.)		Allemand (1-1,5-2-etc.)		Allemand (1-1,5-2-etc.)	
sièges uninominal	4	0	4	0	4	0	4	0
% votes	57,8	30,9	57,8	30,9	57,8	30,9	57,8	30,9
sièges totaux	5	2	5	2	6	2	6	2
sièges (total - uninom.)	1	2	1	2	2	2	2	2
% sièges	62,5	25	12,5	62,5	25	12,5	75	25
écart	4,69	-5,9	1,78	4,69	-5,9	1,78	17,2	-5,9

Gaspésie - Îles 1998

mode de scrutin diviseurs proportionnelle	Uninominal			Proportionnel (1-2-3-etc.)			Proportionnel (1-3-5-etc.)			Proportionnel (1-1,5-2-etc.)		
	PQ	PLQ	ADQ	PQ	PLQ	ADQ	PQ	PLQ	ADQ	PQ	PLQ	ADQ
sièges	2	1	0	2	1	0	2	1	0	2	1	0
% votes	49,1	46,0	4,9	49,1	46,0	4,88	49,1	46,0	4,9	49,1	46,0	4,88
% sièges	66,7	33,3	0	66,7	33,3	0	66,7	33,3	0	66,7	33,3	0
écart	17,5	-12,7	-4,9	17,5	-12,7	-4,9	17,5	-12,7	-4,9	17,5	-12,7	-4,9
mode de scrutin	Mixte 50-50			Mixte 50-50			Mixte 50-50			Mixte 60-40		
diviseurs proportionnelle	(1-2-3-etc.)			(1-3-5-etc.)			(1-1,5-2-etc.)			(1-2-3-etc.)		
sièges uninominal	2	1	0	2	1	0	2	1	0	2	1	0
sièges proportionnels	2	1	0	2	1	0	2	1	0	1	1	0
sièges totaux	4	2	0	4	2	0	4	2	0	3	2	0
% votes	49,1	46,0	4,9	49,1	46,0	4,88	49,1	46,0	4,88	49,1	46,0	4,88
% sièges	66,7	33,3	0	66,7	33,3	0	66,7	33,3	0	60	40	0
écart	17,5	-12,7	-4,9	17,5	-13	-4,9	17,5	-13	-4,9	10,9	-6,0	-4,9
mode de scrutin	Mixte 70-30			Mixte 70-30			Mixte 70-30			Mixte 70-30		
diviseurs proportionnelle	(1-2-3-etc.)			(1-3-5-etc.)			(1-1,5-2-etc.)			(1-1,5-2-etc.)		
sièges uninominal	2	1	0	2	1	0	2	1	0	2	1	0
sièges proportionnels	1	0	0	1	0	0	1	0	0	1	0	0
sièges totaux	3	1	0	3	1	0	3	1	0	3	1	0
% votes	49,1	46	4,88	49,1	46	4,88	49,1	46	4,88	49,1	46	4,88
% sièges	75	25	0	75	25	0	75	25	0	60	40	0
écart	25,9	-21	-4,88	25,9	-21	-4,9	25,9	-21	-4,9	10,9	-6	-4,9
mode de scrutin	Allemand			Allemand			Allemand			Allemand		
diviseurs proportionnelle	(1-2-3-etc.)			(1-3-5-etc.)			(1-1,5-2-etc.)			(1-1,5-2-etc.)		
sièges uninominal	2	1	0	2	1	0	2	1	0	2	1	0
%votes	49,1	46,0	4,9	49,1	46,0	4,9	49,1	46	4,88	49,1	46	4,88
sièges totaux	3	3	0	3	3	0	3	3	0	3	3	0
sièges (total - uninom.)	1	2	0	1	2	0	1	2	0	1	2	0
% sièges	50	50	0	50	50	0	50	50	0	50	50	0
écart	0,9	4,0	-4,9	0,9	4,0	-4,9	0,87	4,01	-4,9	0,87	4,01	-4,9

Chaudière-Appalaches 1998

mode de scrutin diviseurs proportionnelle	Uninominal			Proportionnel (1-2-3-etc.)			Proportionnel (1-3-5-etc.)			Proportionnel (1-1,5-2-etc.)					
	PQ	PLQ	ADQ	PQ	PLQ	ADQ	PQ	PLQ	ADQ	PQ	PLQ	ADQ			
sièges	3	3	0	2	3	1	2	3	1	3	3	0			
% votes	42,0	43,4	14,1	42	43,4	14,1	42	43,4	14,1	42	43,4	14,1			
% sièges	50	50	0	33,3	50	16,7	33,3	50	16,7	50	50	0			
écart	8,0	6,6	-14,1	-8,7	6,56	2,59	-8,7	6,56	2,59	7,98	6,56	-14			
mode de scrutin diviseurs proportionnelle	Mixte 50-50			Mixte 50-50			Mixte 50-50			Mixte 60-40			Mixte 60-40		
	(1-2-3-etc.)			(1-3-5-etc.)			(1-1,5-2-etc.)			(1-2-3-etc.)			(1-1,5-2-etc.)		
sièges uninominal	3	3	0	3	3	0	3	3	0	3	3	0	3	3	0
sièges proportionnels	2	3	1	2	3	1	3	3	0	2	2	0	1	2	1
sièges totaux	5	6	1	5	6	1	6	6	0	5	5	0	4	5	1
% votes	42	43,4	14,1	42	43,4	14,1	42	43,4	14,1	42	43,4	14,1	42	43,4	14,1
% sièges	41,7	50	8,33	41,7	50	8,33	50	50	0	50	50	0	40	50	10
écart	-0,3	6,56	-5,74	-0,3	6,56	-5,7	7,98	6,56	-14	7,98	6,56	-14	-2	6,56	-4,1
mode de scrutin diviseurs proportionnelle	Mixte 70-30			Mixte 70-30			Mixte 70-30			Mixte 70-30			Mixte 70-30		
	(1-2-3-etc.)			(1-3-5-etc.)			(1-1,5-2-etc.)			(1-1,5-2-etc.)			(1-1,5-2-etc.)		
sièges uninominal	3	3	0	3	3	0	3	3	0	3	3	0	3	3	0
sièges proportionnels	1	2	0	1	2	0	1	2	0	1	2	0	1	2	0
sièges totaux	4	5	0	4	5	0	4	5	0	4	5	0	4	5	0
% votes	42	43,4	14,1	42	43,4	14,1	42	43,4	14,1	42	43,4	14,1	42	43,4	14,1
% sièges	44,4	55,6	0	44,4	55,6	0	44,4	55,6	0	44,4	55,6	0	44,4	55,6	0
écart	2,43	12,1	-14,1	2,43	12,1	-14	2,43	12,1	-14	2,43	12,1	-14	2,43	12,1	-14
mode de scrutin diviseurs proportionnelle	Allemand			Allemand			Allemand			Allemand			Allemand		
	(1-2-3-etc.)			(1-3-5-etc.)			(1-1,5-2-etc.)			(1-1,5-2-etc.)			(1-1,5-2-etc.)		
sièges uninominal	3	3	0	3	3	0	3	3	0	3	3	0	3	3	0
% votes	42	43,4	14,1	42	43,4	14,1	42	43,4	14,1	42	43,4	14,1	42	43,4	14,1
sièges totaux	5	6	1	5	5	2	5	6	1	5	6	1	5	6	1
sièges (total - uninom.)	2	3	1	2	2	2	2	3	1	2	3	1	2	3	1
% sièges	41,7	50	8,33	41,7	41,7	16,7	41,7	50	8,33	41,7	50	8,33	41,7	50	8,33
écart	-0,3	6,56	-5,74	-0,3	-1,8	2,59	-0,3	-1,8	2,59	-0,3	6,56	-5,7	-0,3	6,56	-5,7

Laval 1998

mode de scrutin	Uninominal			Proportionnel (1-2-3-etc.)			Proportionnel (1-3-5-etc.)			Proportionnel (1-1,5-2-etc.)		
	PQ	PLQ	ADQ	PQ	PLQ	ADQ	PQ	PLQ	ADQ	PQ	PLQ	ADQ
mode de scrutin	4	1	0	2	3	0	2	2	1	2	3	0
diviseurs proportionnelle	40,4	46,9	11,6	40,4	46,9	11,6	40,4	46,9	11,6	40,4	46,9	11,6
sièges	80	20	0	40	60	0	40	40	20	40	60	0
% votes	39,6	-26,9	-11,6	-0,4	13,1	-11,6	-0,4	-6,9	8,39	-0,4	13,1	-12
% sièges												
écart												
mode de scrutin	Mixte 50-50	Mixte 50-50	Mixte 50-50	Mixte 50-50	Mixte 50-50	Mixte 50-50	Mixte 50-50	Mixte 50-50	Mixte 50-50	Mixte 60-40	Mixte 60-40	Mixte 60-40
diviseurs proportionnelle	(1-2-3-etc.)	(1-3-5-etc.)	(1-1,5-2-etc.)	(1-2-3-etc.)	(1-3-5-etc.)	(1-1,5-2-etc.)	(1-2-3-etc.)	(1-3-5-etc.)	(1-1,5-2-etc.)	(1-2-3-etc.)	(1-3-5-etc.)	(1-1,5-2-etc.)
sièges uninominal	4	1	0	4	1	0	4	1	0	4	1	0
sièges proportionnels	2	3	0	2	2	1	2	3	0	1	2	0
sièges totaux	6	4	0	6	3	1	6	4	0	5	3	0
% votes	40,4	46,9	11,6	40,4	46,9	11,6	40,4	46,9	11,6	40,4	46,9	11,6
% sièges	60	40	0	60	30	10	60	40	0	62,5	37,5	0
écart	19,6	-6,9	-11,6	19,6	-17	-1,6	19,6	-6,9	-12	22,1	-9,4	-12
mode de scrutin	Mixte 70-30	Mixte 70-30	Mixte 70-30	Mixte 70-30	Mixte 70-30	Mixte 70-30	Mixte 70-30	Mixte 70-30	Mixte 70-30	Mixte 70-30	Mixte 70-30	Mixte 70-30
diviseurs proportionnelle	(1-2-3-etc.)	(1-3-5-etc.)	(1-1,5-2-etc.)	(1-2-3-etc.)	(1-3-5-etc.)	(1-1,5-2-etc.)	(1-2-3-etc.)	(1-3-5-etc.)	(1-1,5-2-etc.)	(1-2-3-etc.)	(1-3-5-etc.)	(1-1,5-2-etc.)
sièges uninominal	4	1	0	4	1	0	4	1	0	4	1	0
sièges proportionnels	1	1	0	1	1	0	1	1	0	1	1	0
sièges totaux	5	2	0	5	2	0	5	2	0	5	2	0
% votes	40,4	46,9	11,6	40,4	46,9	11,6	40,4	46,9	11,6	40,4	46,9	11,6
% sièges	71,4	28,6	0	71,4	28,6	0	71,4	28,6	0	71,4	28,6	0
écart	31	-18	-11,6	31	-18	-12	31	-18	-12	31	-18	-12
mode de scrutin	Allemand	Allemand	Allemand	Allemand	Allemand	Allemand	Allemand	Allemand	Allemand	Allemand	Allemand	Allemand
diviseurs proportionnelle	(1-2-3-etc.)	(1-3-5-etc.)	(1-1,5-2-etc.)	(1-2-3-etc.)	(1-3-5-etc.)	(1-1,5-2-etc.)	(1-2-3-etc.)	(1-3-5-etc.)	(1-1,5-2-etc.)	(1-2-3-etc.)	(1-3-5-etc.)	(1-1,5-2-etc.)
sièges uninominal	4	1	0	4	1	0	4	1	0	4	1	0
%votes	40,4	46,9	11,6	40,4	46,9	11,6	40,4	46,9	11,6	40,4	46,9	11,6
sièges totaux	4	5	1	4	5	1	5	5	0	5	5	0
sièges (total - uninom.)	0	4	1	0	4	1	1	4	0	1	4	0
% sièges	40	50	10	40	50	10	50	50	0	50	50	0
écart	-0,4	3,14	-1,61	-0,4	3,14	-1,6	9,57	3,14	-12	9,57	3,14	-12

Laurentides 1998

mode de scrutin diviseurs proportionnelle	Uninomial		Proportionnel (1-2-3-etc.)		Proportionnel (1-3-5-etc.)		Proportionnel (1-1,5-2-etc.)	
	PQ	PLQ ADQ	PQ	PLQ ADQ	PQ	PLQ ADQ	PQ	PLQ ADQ
sièges	6	1 0	4	2 1	4	2 1	4	3 0
% votes	49,2	34,3 15,3	49,2	34,3 15,3	49,2	34,3 15,3	49,2	34,3 15,3
% sièges	85,7	14,3 0	57,1	28,6 14,3	57,1	28,6 14,3	57,1	42,9 0
écart	36,5	-20,0 -15,3	7,9	-5,7 -1	7,94	-5,7 -1	7,94	8,56 -15
mode de scrutin diviseurs proportionnelle	Mixte 50-50	Mixte 50-50	Mixte 50-50	Mixte 50-50	Mixte 50-50	Mixte 50-50	Mixte 60-40	Mixte 60-40
sièges uninominal	6	1 0	6	1 0	6	1 0	6	1 0
sièges proportionnels	4	2 1	4	2 1	4	3 0	3	2 0
sièges totaux	10	3 1	10	3 1	10	4 0	9	3 0
% votes	49,2	34,3 15,3	49,2	34,3 15,3	49,2	34,3 15,3	49,2	34,3 15,3
% sièges	71,4	21,4 7,14	71,4	21,4 7,14	71,4	28,6 0	75	25 0
écart	22,2	-13 -8,13	22,2	-13 -8,1	22,2	-5,7 -15	25,8	-9,3 -15
mode de scrutin diviseurs proportionnelle	Mixte 70-30	Mixte 70-30	Mixte 70-30	Mixte 70-30	Mixte 70-30	Mixte 70-30	Mixte 60-40	Mixte 60-40
sièges uninominal	6	1 0	6	1 0	6	1 0	6	1 0
sièges proportionnels	2	1 0	2	1 0	2	1 0	2	2 1
sièges totaux	8	2 0	8	2 0	8	2 0	8	3 1
% votes	49,2	34,3 15,3	49,2	34,3 15,3	49,2	34,3 15,3	49,2	34,3 15,3
% sièges	80	20 0	80	20 0	80	20 0	66,7	25 8,33
écart	30,8	-14 -15,3	30,8	-14 -15	30,8	-14 -15	17,5	-9,3 -6,9
mode de scrutin diviseurs proportionnelle	Allemand	Allemand	Allemand	Allemand	Allemand	Allemand	Allemand	Allemand
sièges uninominal	6	1 0	6	1 0	6	1 0	6	1 0
%votes	49,2	34,3 15,3	49,2	34,3 15,3	49,2	34,3 15,3	49,2	34,3 15,3
sièges totaux	7	5 2	7	5 2	8	5 1	8	5 1
sièges (totaux - uninom.)	1	4 2	1	4 2	2	4 1	2	4 1
% sièges	50	35,7 14,3	50	35,7 14,3	57,1	35,7 7,14	57,1	35,7 7,14
écart	0,8	1,42 -0,99	0,8	1,42 -1	7,94	1,42 -8,1	7,94	1,42 -8,1

Montérégie périurbain 1998

mode de scrutin diviseurs proportionnelle	Uninominal		Proportionnel (1-2-3-etc.)		Proportionnel (1-3-5-etc.)		Proportionnel (1-1,5-2-etc.)	
	PQ	PLQ ADQ	PQ	PLQ ADQ	PQ	PLQ ADQ	PQ	PLQ ADQ
sièges	9	5 0	7	5 2	7	5 2	7	6 1
% votes	46,9	38,2 13,9	46,9	38,2 13,9	46,9	38,2 13,9	46,9	38,2 13,9
% sièges	64,3	35,7 0	50	35,7 14,3	50	35,7 14,3	50	42,9 7,14
écart	17,3	-2,4 -13,9	3,05	-2,4 0,36	3,05	-2,4 0,36	3,05	4,7 -6,8
mode de scrutin diviseurs proportionnelle	Mixte 50-50 (1-2-3-etc.)	Mixte 50-50 (1-3-5-etc.)	Mixte 50-50 (1-1,5-2-etc.)	Mixte 50-50 (1-2-3-etc.)	Mixte 50-50 (1-1,5-2-etc.)	Mixte 60-40 (1-2-3-etc.)	Mixte 60-40 (1-3-5-etc.)	Mixte 60-40 (1-1,5-2-etc.)
sièges uninominal	9	5 0	9	5 0	9	5 0	9	5 0
sièges proportionnels	7	5 2	7	5 2	7	6 1	4	4 1
sièges totaux	16	10 2	16	10 2	16	11 1	13	9 1
% votes	46,9	38,2 13,9	46,9	38,2 13,9	46,9	38,2 13,9	46,9	38,2 13,9
% sièges	57,1	35,7 7,14	57,1	35,7 7,14	57,1	39,3 3,57	56,5	39,1 4,35
écart	10,2	-2,4 -6,78	10,2	-2,4 -6,8	10,2	1,13 -10	9,57	0,97 -9,6
mode de scrutin diviseurs proportionnelle	Mixte 70-30 (1-2-3-etc.)	Mixte 70-30 (1-3-5-etc.)	Mixte 70-30 (1-1,5-2-etc.)	Mixte 70-30 (1-2-3-etc.)	Mixte 70-30 (1-1,5-2-etc.)	Mixte 70-30 (1-2-3-etc.)	Mixte 70-30 (1-3-5-etc.)	Mixte 70-30 (1-1,5-2-etc.)
sièges uninominal	9	5 0	9	5 0	9	5 0	9	5 0
sièges proportionnels	3	2 1	3	2 1	3	3 0	3	3 0
sièges totaux	12	7 1	12	7 1	12	8 0	12	8 0
% votes	46,9	38,2 13,9	46,9	38,2 13,9	46,9	38,2 13,9	46,9	38,2 13,9
% sièges	60	35 5	60	35 5	60	40 0	60	39,1 4,35
écart	13,1	-3,2 -8,92	13,1	-3,2 -8,9	13,1	1,84 -14	9,57	0,97 -9,6
mode de scrutin diviseurs proportionnelle	Allemand (1-2-3-etc.)	Allemand (1-3-5-etc.)	Allemand (1-1,5-2-etc.)	Allemand (1-2-3-etc.)	Allemand (1-1,5-2-etc.)	Allemand (1-2-3-etc.)	Allemand (1-3-5-etc.)	Allemand (1-1,5-2-etc.)
sièges uninominal	9	5 0	9	5 0	9	5 0	9	5 0
%votes	46,9	38,2 13,9	46,9	38,2 13,9	46,9	38,2 13,9	46,9	38,2 13,9
sièges totaux	13	11 4	13	11 4	14	11 3	14	11 3
sièges (totaux - uninom.)	4	6 4	4	6 4	5	6 3	5	6 3
% sièges	46,4	39,3 14,3	46,4	39,3 14,3	50,0	39,3 10,7	50,0	39,3 10,7
écart	-0,5	1,1 0,4	-0,5	1,1 0,4	3,1	1,1 -3,2	3,1	1,1 -3,2

Montérégie urbain 1998

mode de scrutin diviseurs proportionnelle	Uninominal			Proportionnel (1-2-3-etc.)			Proportionnel (1-3-5-etc.)			Proportionnel (1-1,5-2-etc.)		
	PQ	PLQ	ADQ	PQ	PLQ	ADQ	PQ	PLQ	ADQ	PQ	PLQ	ADQ
sièges	4	2	0	3	3	0	3	2	1	3	3	0
% votes	45,5	40,5	12,5	45,5	40,5	12,5	45,5	40,5	12,5	45,5	40,5	12,5
% sièges	66,7	33,3	0	50	50	0	50	33,3	16,7	50	50	0
écart	21,1	-7,2	-12,5	4,46	9,51	-12	4,46	-7,2	4,2	4,46	9,51	-12
mode de scrutin diviseurs proportionnelle	Mixte 50-50			Mixte 50-50			Mixte 50-50			Mixte 60-40		
sièges uninominal	4	2	0	4	2	0	4	2	0	4	2	0
sièges proportionnels	3	3	0	3	2	1	3	3	0	2	2	0
sièges totaux	7	5	0	7	4	1	7	5	0	6	4	0
% votes	45,5	40,5	12,5	45,5	40,5	12,5	45,5	40,5	12,5	45,5	40,5	12,5
% sièges	58,3	41,7	0	58,3	33,3	8,33	58,3	41,7	0	60	40	0
écart	12,8	1,18	-12,5	12,8	-7,2	-4,1	12,8	1,18	-12	14,5	-0,5	-12
mode de scrutin diviseurs proportionnelle	Mixte 70-30			Mixte 70-30			Mixte 70-30			Mixte 60-40		
sièges uninominal	4	2	0	4	2	0	4	2	0	4	2	0
sièges proportionnels	2	1	0	2	1	0	2	1	0	2	2	0
sièges totaux	6	3	0	6	3	0	6	3	0	6	4	0
% votes	45,5	40,5	12,5	45,5	40,5	12,5	45,5	40,5	12,5	45,5	40,5	12,5
% sièges	66,7	33,3	0	66,7	33,3	0	66,7	33,3	0	60	40	0
écart	21,1	-7,2	-12,5	21,1	-7,2	-12	21,1	-7,2	-12	14,5	-0,5	-12
mode de scrutin diviseurs proportionnelle	Allemand			Allemand			Allemand			Allemand		
sièges uninominal	4	2	0	4	2	0	4	2	0	4	2	0
%votes	45,5	40,5	12,5	45,5	40,5	12,5	45,5	40,5	12,5	45,5	40,5	12,5
sièges totaux	6	5	1	5	5	2	6	5	1	6	5	1
sièges (total - uninom.)	2	3	1	1	3	2	2	3	1	2	3	1
% sièges	50	41,7	8,33	41,7	41,7	16,7	50	41,7	8,33	50	41,7	8,33
écart	4,46	1,18	-4,13	-3,9	1,18	4,2	4,46	1,18	-4,1	4,46	1,18	-4,1

Annexe IV

**Résultats des simulations au niveau national
pour l'élection de 1998**

Résultats des simulations au niveau national pour l'élection de 1998

Majoritaire uninominal à un tour

	PQ	PLQ	ADQ	sièges totaux
sièges	76	48	1	125
% de sièges	60,8	38,4	0,8	
% du vote	42,9	43,6	11,8	
écart	17,9	-5,2	-11,0	
<i>écart total en valeur absolue</i>	34,1			

Proportionnelle

Diviseurs (proportionnelle)	1-2-3-etc. (Hondt)				1-3-5-etc. (Saint-Laguë)				1-1,5-2-etc.			
	PQ	PLQ	ADQ	sièges totaux	PQ	PLQ	ADQ	sièges totaux	PQ	PLQ	ADQ	sièges totaux
sièges	57	58	10	125	57	54	14	125	62	61	2	125
% de sièges	45,6	46,4	8,0		45,6	43,2	11,2		49,6	48,8	1,6	
% du vote	42,9	43,6	11,8		42,9	43,6	11,8		42,9	43,6	11,8	
écart	2,7	2,8	-3,8		2,7	-0,4	-0,6		6,7	5,2	-10,2	
<i>écart total en valeur absolue</i>	9,3				3,7				22,1			

Mixte 50/50

Diviseurs (proportionnelle)	1-2-3-etc. (Hondt)				1-3-5-etc (Saint-Laguë)				1-1,5-2-etc.			
	PQ	PLQ	ADQ	sièges totaux	PQ	PLQ	ADQ	sièges totaux	PQ	PLQ	ADQ	sièges totaux
sièges	133	106	11	250	133	102	15	250	138	109	3	250
% de sièges	53,2	42,4	4,4		53,2	40,8	6,0		55,2	43,6	1,2	
% du vote	42,9	43,6	11,8		42,9	43,6	11,8		42,9	43,6	11,8	
écart	10,3	-1,2	-7,4		10,3	-2,8	-5,8		12,3	0,0	-10,6	
<i>écart total en valeur absolue</i>	18,9				18,9				22,9			

Résultats des simulations au niveau national pour l'élection de 1998 (suite)

Mixte 60/40

Diviseurs (proportionnelle)	1-2-3-etc. (Hondt)			1-3-5-etc. (Saint-Lagué)			1-1,5-2-etc.						
	PQ	PLQ	ADQ	sièges totaux	PQ	PLQ	ADQ	sièges totaux	PQ	PLQ	ADQ	sièges totaux	
sièges	114	90	3	207	110	89	8	207	115	91	1	207	
% de sièges	55,1	43,5	1,4		53,1	43,0	3,9		55,6	44,0	0,5		
% du vote	42,9	43,6	11,8		42,9	43,6	11,8		42,9	43,6	11,8		
écart	12,2	-0,1	-10,4		10,2	-0,6	-7,9		12,7	0,4	-11,3		
<i>écart total en valeur absolue</i>				22,6	18,8			24,3					

Mixte 70/30

Diviseurs (proportionnelle)	1-2-3-etc. (Hondt)			1-3-5-etc. (Saint-Lagué)			1-1,5-2-etc.						
	PQ	PLQ	ADQ	sièges totaux	PQ	PLQ	ADQ	sièges totaux	PQ	PLQ	ADQ	sièges totaux	
sièges	103	74	3	180	103	74	3	180	104	75	1	180	
% de sièges	57,2	41,1	1,7		57,2	41,1	1,7		57,8	41,7	0,6		
% du vote	42,9	43,6	11,8		42,9	43,6	11,8		42,9	43,6	11,8		
écart	14,3	-2,5	-10,1		14,3	-2,5	-10,1		14,9	-1,9	-11,2		
<i>écart total en valeur absolue</i>				26,9	26,9			28,1					

Allemand

Diviseurs (proportionnelle)	1-2-3-etc. (Hondt)			1-3-5-etc. (Saint-Lagué)			1-1,5-2-etc.						
	PQ	PLQ	ADQ	sièges totaux	PQ	PLQ	ADQ	PÉ/EP	sièges totaux	PQ	PLQ	ADQ	sièges totaux
sièges	111	115	24	250	108	109	32	1	250	122	115	13	250
% de sièges	44,4	46,0	9,6		43,2	43,6	12,8	0,4		48,8	46,0	5,2	
% du vote	42,9	43,6	11,8		42,9	43,6	11,8	0,3		42,9	43,6	11,8	
écart	1,5	2,4	-2,2		0,3	0,0	1,0	0,1		5,9	2,4	-6,6	
<i>écart total en valeur absolue</i>				6,1	1,4			14,9					

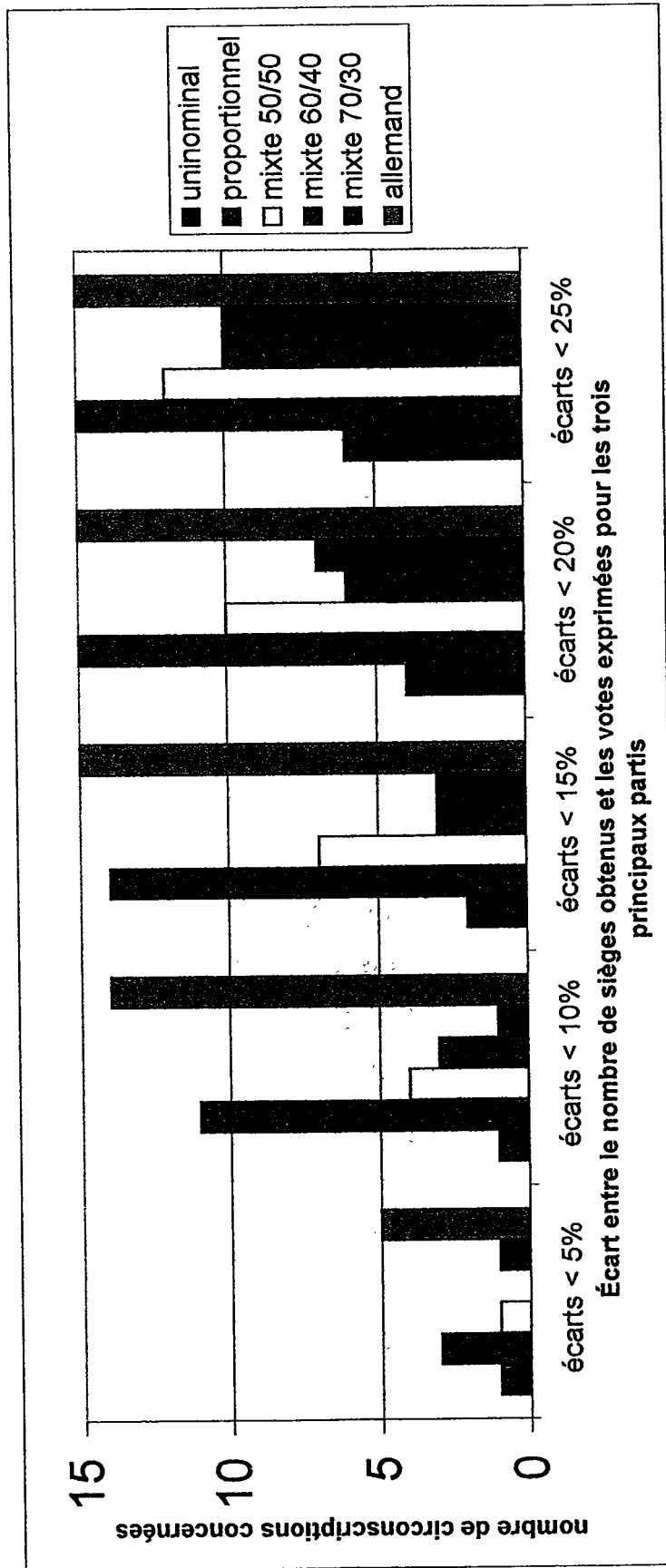
Annexe V

**Écart entre le pourcentage de sièges obtenus
et le pourcentage du vote exprimé
(pour les trois principaux partis)
en fonction du mode de scrutin / élection de 1989**

Écart entre le pourcentage de sièges obtenus et le pourcentage de votes exprimés (pour les trois principaux partis) en fonction du mode de scrutin (en utilisant les diviseurs de Saint-Laguë (1-3-5-etc.) pour la portion proportionnelle)

Élection de 1989

mode de scrutin	nombre de circonscriptions concernées					
	écarts < 5%	écarts < 10%	écarts < 15%	écarts < 20%	écarts < 25%	
uninominal	1	1	2	4	6	
proportionnel	3	11	14	15	15	
mixte 50/50	1	4	7	10	12	
mixte 60/40	0	3	3	6	10	
mixte 70/30	1	1	3	7	10	
allemand	5	14	15	15	15	
nombre de circonscription à l'étude	15	15	15	15	15	15



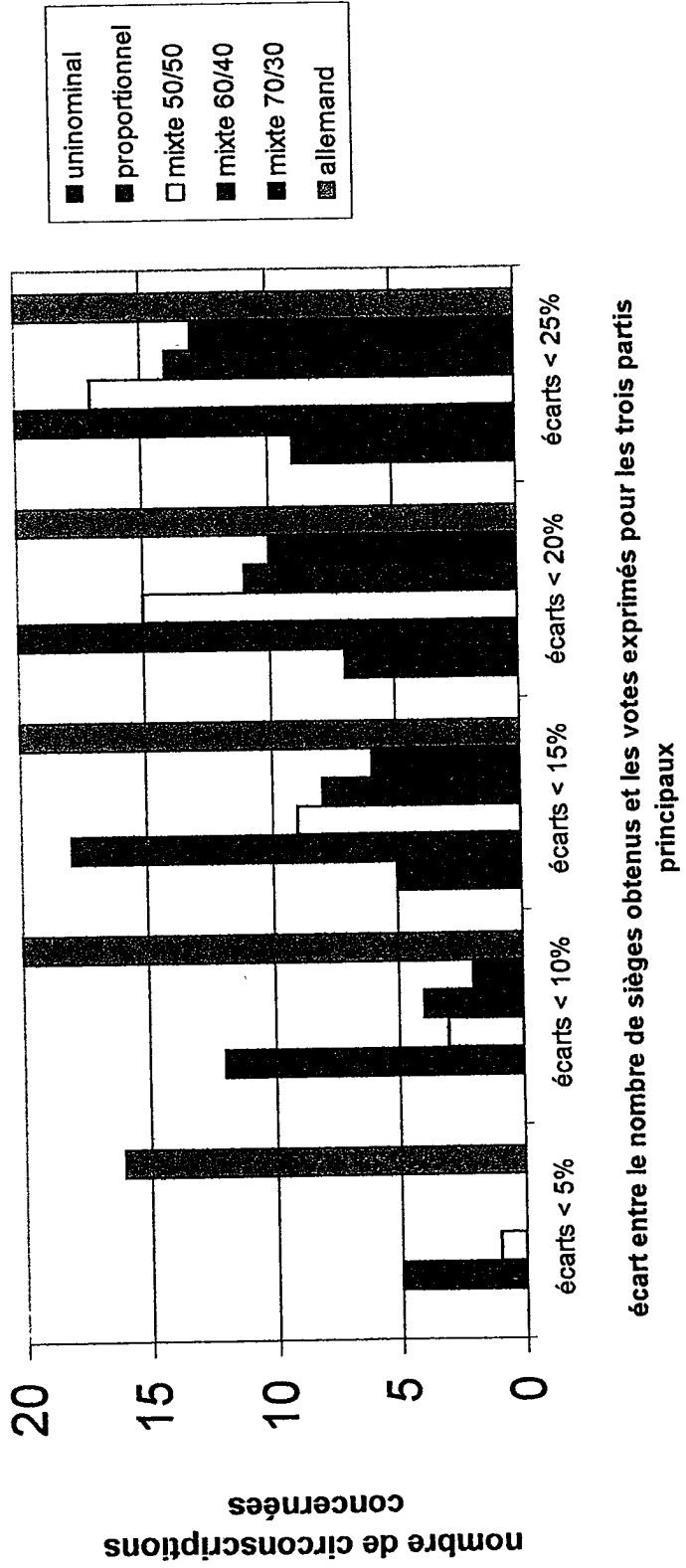
Annexe VI

**Écart entre le pourcentage de sièges obtenus
et le pourcentage du vote exprimé
(pour les trois principaux partis)
en fonction du mode de scrutin / élection de 1998**

Écart entre le pourcentage de sièges obtenus et le pourcentage de votes exprimés (pour les trois principaux partis) en fonction du mode de scrutin (en utilisant les diviseurs de Saint-Laguë (1-3-5-etc.) pour la portion proportionnelle)

Élection de 1998

mode de scrutin	nombre de circonscriptions concernées					
	écarts < 5%	écarts < 10%	écarts < 15%	écarts < 20%	écarts < 25%	
uninominal	0	0	5	7	9	
proportionnel	5	12	18	20	20	
mixte 50/50	1	3	9	15	17	
mixte 60/40	0	4	8	11	14	
mixte 70/30	0	2	6	10	13	
allemand	16	20	20	20	20	
nombre de circonscription à l'étude	20	20	20	20	20	



écart entre le nombre de sièges obtenus et les votes exprimés pour les trois partis principaux

Annexe VII

**Impact, sur les résultats, des diviseurs
(1-2-3-etc.; 1-3-5-etc. et 1-1,5-2-etc.)
utilisés pour déterminer la portion proportionnelle
et exemple illustrant cet impact**

Impact, sur les résultats, des diviseurs (1-2-3-etc.; 1-3-5-etc. et 1-1,5-2-etc.) utilisés pour déterminer de la portion proportionnelle

Nombre de circonscriptions pour lesquelles il y a une variation au niveau du nombre de sièges accordés selon les diviseurs utilisés pour chacun des modes de scrutin

	Proportionnelle		Mixte 50/50		mixte 60/40		mixte 70/30		allemand	
	1989	1998	1989	1998	1989	1998	1989	1998	1989	1998
Nombre de circonscriptions pour lesquelles, il y a une variation au niveau du nombre de sièges accordés selon les diviseurs utilisés	2	13	2	13	0	10	0	6	3	19
circonscription à l'étude	15	20	15	20	15	20	15	20	15	20
Pourcentage des circonscriptions présentant des variations	13	65	13	65	0	50	0	30	20	95

Exemple où le choix des diviseurs a une influence sur la distribution de sièges

Élection de 1998 dans la circonscription régionale de la Mauricie

	proportionnel 1-2-3-etc.			proportionnel 1-3-5-etc.			proportionnel 1-1,5-2-etc.		
	PQ	PLQ	ADQ	PQ	PLQ	ADQ	PQ	PLQ	ADQ
<i>vote total par circonscription régionale</i>									
/1	92102	70001	25703	92102	70001	25703	92102	70001	25703
/2	92102	70001	25703	/1	92102	25703	/1	92102	70001
/3	46051	35001	12852	/3	30701	8568	/1.5	61401	46667
/4	30701	23334	8567,7	/5	18420	5141	/2	46051	35001
/5	23026	17500	6425,8	/7	13157	3672	/2,5	36841	28000
/6	18420	14000	5140,6	/9	10234	2856	/3	30701	23334
/7	15350	11667	4283,8	/11	8373	2337	/3,5	26315	20000
/8	13157	10000	3671,9				/4	23026	17500
	11513	8750,1	3212,9						
sièges	3	2	1	3	2	1	4	2	0